

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 119

9 février 2005

### SOMMAIRE

ACM New-Alliance (Luxembourg) S.A., Luxembourg .....	5710	German Residential Investment Holding S.C.A., Luxembourg .....	5668
ADM Luxembourg de Alain Duval, S.à r.l. ....	5706	Helora Holding S.A., Luxembourg .....	5707
Altrotech S.A., Foetz .....	5687	Horizon Holding S.A., Luxembourg .....	5707
Aménagement Intérieur S.A., Grevenmacher ...	5704	IBHF S.A., Luxembourg .....	5668
Arinso Luxembourg S.A., Luxembourg .....	5711	Im Werth S.A., Bertrange .....	5712
Arkon Soparfi S.A., Luxembourg .....	5686	Infinia Holdings S.A., Luxembourg .....	5704
Avaya Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg .....	5695	Interfund Sicav, Luxembourg .....	5711
Avaya Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg .....	5693	International Securities Fund New Economy S.A., Sicaf, Luxembourg .....	5698
Boucherie Belle Etoile Tossenbergh S.A., Bertrange .....	5697	Logic S.A., Luxembourg .....	5695
Boucherie Centrale du Tossenbergh S.A., Bertrange .....	5712	Lorraine Participations S.A., Luxembourg .....	5711
Clermon Holding Company S.A., Luxembourg ...	5710	Mer S.A. ....	5691
Clermon Holding Company S.A., Luxembourg ...	5709	Mexico Holding S.A., Luxembourg .....	5690
Cosyma, G.m.b.H., Luxembourg .....	5667	MS Equity Products (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg .....	5696
Cosyma, G.m.b.H., Luxembourg .....	5667	MS Equity Products (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg .....	5697
Crochat S.A., Luxembourg .....	5666	NMG New Media Group S.A., Luxembourg .....	5684
Cryptomeria S.A., Luxembourg .....	5688	Nova Star S.A., Luxembourg .....	5689
Cryptomeria S.A., Luxembourg .....	5688	Nova Star S.A., Luxembourg .....	5690
Darlington Holdings S.A.H., Luxembourg .....	5706	Passaparola, A.s.b.l., Luxembourg .....	5683
Entreprise d'Electricité et d'Eclairage Rucken S.A., Marnach .....	5681	Peninsula S.A., Luxembourg .....	5702
European Recreational Vehicles, S.à r.l., Luxembourg .....	5685	Premium Utility Investment S.A., Luxembourg ..	5682
European Recreational Vehicles, S.à r.l., Luxembourg .....	5686	Racing Action Lorentzweiler 04, A.s.b.l., Lorentzweiler .....	5680
Fashion One Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ..	5699	Rayca Finance S.A., Luxembourg .....	5692
Fashion One Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ..	5702	Rayca Finance S.A., Luxembourg .....	5692
Fideuram Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg ..	5708	Rayca Finance S.A., Luxembourg .....	5692
Fideuram Gestions S.A., Luxembourg .....	5711	Semar S.A., Luxembourg .....	5698
FKI Lusparthree, S.à r.l., Luxembourg .....	5691	Société Immobilière de l'III S.A., Strassen .....	5691
France Luxembourg Invest Advisory Holding S.A., Luxembourg .....	5690	Sofitrade S.A., Luxembourg .....	5698
France Luxembourg Invest Sicav, Luxembourg ...	5689	Sunview S.A., Luxembourg .....	5693
G.T. Immobilière S.A., Contern .....	5703	Swisslog Luxembourg S.A., Mamer .....	5692
G.T. Immobilière S.A., Contern .....	5704	Tuning Freaks Letzebuerg, A.s.b.l., Bascharage ..	5682
Gargano S.A., Luxembourg .....	5708	VIM S.A. Aktiengesellschaft, Luxembourg .....	5702
Gargano S.A., Luxembourg .....	5708	Visfin S.A., Luxembourg .....	5710
		Vision International S.A., Luxembourg .....	5712
		Winnipeg TE, S.à r.l., Luxembourg .....	5688
		Winnipeg TX, S.à r.l., Luxembourg .....	5687

**CROCHAT S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 80.062.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille quatre, le quinze novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de CROCHAT S.A. (en liquidation), R.C.S. Luxembourg Numéro B 80.062, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée suivant par acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 28 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 650 du 18 août 2001.

Les statuts de ladite société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, agissant en remplacement du notaire instrumentaire, en date du 5 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 726 du 9 juillet 2003.

La séance est ouverte à dix-sept heures quinze sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Réception du rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.
4. Clôture de la liquidation.
5. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.
6. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale adopte le rapport du commissaire à la liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg et au commissaire à la liquidation la Fiduciaire d'expertise comptable et de révision EVERARD & KLEIN, ayant son siège social au 83, rue de la Libération, L-5969 Itzig pour l'accomplissement de leurs fonctions concernant la liquidation de la Société.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et décide de conserver les livres et documents de la Société pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-sept heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, F. Stolz, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, vol. 145S, fol. 71, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

A. Schwachtgen.

(097352.3/230/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

**COSYMA, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
H. R. Luxembourg B 44.798.

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendundvier, den achten November.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz zu Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Reinhold Keppeln, Geschäftsführer, wohnhaft in D-29336 Nienhagen, Haferkamp 27,  
hier vertreten durch Herrn Rechtsanwalt Joram Moyal, mit Berufsanschrift in L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Nienhagen am 27. Oktober 2004 und einer Untervollmacht gegeben in Luxemburg am 8. November 2004.

Welche Vollmachten, nach ne varietur Zeichnung durch den Mandatar und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie vorgenannt, ersuchte den unterfertigten Notar folgendes zu beurkunden:

- Der Komparent ist alleiniger Anteilshaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung COSYMA G.m.b.H., nachstehend die «Gesellschaft», R. C. B Nr. 44.798, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch Maître Frank Baden, Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 13. August 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr 501 vom 23. Oktober 1993.

Die Satzung der Gesellschaft wurde einmal abgeändert gemäß Urkunde, aufgenommen durch denselben Notar, am 5. August 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr. 486 vom 26. November 1994.

- Das Gesellschaftskapital war vormals auf fünfundzwanzigtausend (25.000,-) Deutsche Mark festgesetzt und beträgt augenblicklich, ausgedrückt in Euro, zwölftausendsiebenhundertzweiundachtzig Euro und dreißig Cent (EUR 12.782,30), aufgeteilt in fünfzig (50) Anteile zu je zweihundertfünfundfünfzig Euro und fünfundsechzig Cent (EUR 255,65).

- Herr Reinhold Keppeln, vertreten wie vorgenannt, welcher alleiniger Anteilshaber der Gesellschaft ist, erklärt hiermit ausdrücklich die Auflösung der Gesellschaft mit Wirkung vom 8. November 2004 vorzunehmen.

- Der alleinige Anteilshaber erklärt, dass er genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft besitzt.

- Der alleinige Anteilshaber erklärt, in seiner Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft, dass die Aktivität der Gesellschaft aufgehört hat, dass die bekannten Passiva der Gesellschaft bezahlt oder gedeckt wurden und dass er sich ausdrücklich dazu verpflichtet, alle Passiva welche eventuell noch zu Lasten der Gesellschaft bestehen und noch unbezahlt oder unbekannt bis zum heutigen Tage sind zu übernehmen, bevor irgendwelche Zuteilung der Aktiva an seine Person als alleiniger Anteilshaber getätigt wird; mithin ist die Liquidation der Gesellschaft als getan und abgeschlossen zu betrachten.

- Der alleinige Anteilshaber erteilt dem Geschäftsführer der Gesellschaft Entlastung für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tage.

- Die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft werden während einer Dauer von fünf Jahren in L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, aufbewahrt.

Somit hat der instrumentierende Notar die endgültige Auflösung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung COSYMA G.m.b.H., festgestellt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorherstehenden an die Komparenten, hat derselbe, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: J. Moyal, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 56, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

A. Schwachtgen.

(097392.3/230/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

**COSYMA, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 44.798.

Les comptes de clôture au 9 novembre 2004 enregistrés à Luxembourg, le 26 novembre 2004, référence LSO-AW06614, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

A. Schwachtgen.

(097396.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

**IBHF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 70.289.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06946, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2004.

Signature.

(096734.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2004.

**GERMAN RESIDENTIAL INVESTMENT S.C.A., Société en Commandite par Actions,  
(anc. OAXACA, S.à r.l.).**

**Share capital: EUR 200,000.**

Registered office: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 84.632.

In the year two thousand and four, on the thirtieth of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Has appeared:

PIM WAREHOUSE, INC, a company incorporated under the laws of the United States, having its registered office at Parsippany, New Jersey, USA (the «Sole Shareholder»), represented by Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium), by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

in its capacity as sole shareholder of OAXACA, S.à r.l., a private limited liability company, (société à responsabilité limitée), having its registered office at 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the registre de commerce et des sociétés Luxembourg, section B number 84.632, incorporated under the Luxembourg laws by notarial deed dated 16 November 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 431 dated 18 March 2002, and whose articles of association have been amended by notarial deed on 2 April 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 605 dated 11 June 2004 (the «Company»).

The Sole Shareholder hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 18 of the articles of association of the Company (the «Articles») and of articles 193-195 of Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»).

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to transfer to GERMAN RESIDENTIAL INVESTMENT, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg register of commerce and companies and incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed drawn up by the Luxembourg notary Joseph Elvinger on 29 September 2004 and whose articles have not been yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «New Shareholder»), one (1) share out of a total of four thousand (4,000) shares held by it in the Company according to the following terms and conditions:

\* the share is transferred with all rights attaching or accruing to them now or after the date of these written resolutions, and free from any encumbrances;

\* the right of ownership of the transferred share shall be transferred to the New Shareholder as of the date of these written resolutions;

\* the transfer of the share shall be recorded in the register of shares held at the registered office of the Company with respect to the shares transferred as of the date of these written resolutions;

\* the total purchase price to be paid in consideration of the share (hereafter referred to as the «Purchase Price») by the New Shareholder to the Sole Shareholder is of EUR 50 (fifty Euro);

\* the Purchase Price must be paid within 10 bank working days from the date of signing of these written resolutions, to the Sole Shareholder by way of bank transfer to the bank account indicated by the Sole Shareholder within a reasonable timeframe from the date of signing of these written resolutions. The date on which the amount is credited to the Sole Shareholder's bank account is decisive for whether payment was made on time;

\* each of the Sole Shareholder and the New Shareholder shall do and execute, or arrange for the doing and executing of, each necessary act, document or thing to implement and to carry out its obligations in accordance with the transfer of share under these written resolutions.

*Second resolution*

The Sole Shareholder, representing at least three quarters of the share capital as required by article 10 of the Articles and article 189 of the Law, and in this case representing the entirety of the share capital of the Company, resolves to approve the transfer of one (1) share out of a total of four thousand (4,000) shares of the Company to the New Shareholder and the consecutive entry of New Shareholder as new shareholder of the Company in accordance with the terms and conditions of these written resolutions.

*New Shareholder's intervention*

Thereupon intervenes the New Shareholder, here represented by Hubert Janssen, prenamed, by virtue of a declaration/proxy dated 29 September 2004 being here annexed, which declared to acquire one share out of a total of four thousand (4,000) shares of the Company transferred to it by the Sole Shareholder and to pay the Purchase Price to the Sole Shareholder in accordance with the terms and conditions of these written resolutions.

Consequently, the current shareholding of the Company is composed as follows:

Shareholders	Number of Shares
PIM WAREHOUSE INC .....	3,999
GERMAN RESIDENTIAL INVESTMENT .....	1

This new shareholding shall be published according to the Law.

*Company's intervention*

Thereupon intervenes the Company represented by Bodo Demisch, manager of the Company, here represented by Hubert Janssen, prenamed, by virtue of a declaration dated 30 September 2004, which will remain here annexed, acknowledging and accepting the existence of the transfer of the share in accordance with the terms and conditions of these written resolutions for the purposes of Article 190 of the Law and of Article 1690 of the Luxembourg Civil Code, taking notice of the terms thereof, and undertaking to duly register forthwith the New Shareholder as a shareholder in its register of shareholders and to provide within a reasonable time period from the date of these written resolutions the Sole Shareholder and the New Shareholder with a copy of its register of shares, evidencing the registration of the transfer of share.

*Third resolution*

The Sole Shareholder and the New Shareholder, acting in accordance with article 18 of the Articles and articles 193-195 of the Law, resolve to acknowledge and accept the resignation with immediate effect of Bodo Demisch and Philip Barrett of their duties as managers of the Company and resolve to grant discharge for their duties as managers.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder and the New Shareholder, acting in accordance with article 18 of the Articles and articles 193-195 of the Law, resolve to change the legal form of the Company in order to transform it from a private limited liability company («société à responsabilité limitée» - S.à r.l.) into a partnership limited by shares («société en commandite par actions» - S.C.A.).

The change of legal form has been supervised by COMPAGNIE DE REVISION S.A., having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, independent auditor («réviseur d'entreprise») and its report dated 30 September 2004 concludes as follows:

*«IV. Conclusion*

«Based on the work performed and described above, we have no observations to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and in value to the shares to be issued.»

COMPAGNIE DE REVISION, Société Anonyme

Signature

W. Weynand

Réviseur d'Entreprises»

This report will remain here annexed, signed ne varietur by the appearing parties.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder and the New Shareholder, acting in accordance with article 18 of the Articles and articles 193-195 of the Law, resolve to exchange the existing four thousand (4,000) shares of the Company into three thousand nine hundred ninety-nine (3,999) limited shareholder shares and into one (1) unlimited shareholder share as follows:

Shareholders	Number of Limited Shareholder Shares	Number of Unlimited Shareholder Shares
PIM WAREHOUSE INC .....	3,999	
GERMAN RESIDENTIAL INVESTMENT .....		1

*Sixth resolution*

In connection with the change of the legal form of the Company, the Sole Shareholder and the New Shareholder, acting in accordance with article 18 of the Articles and articles 193-195 of the Law, resolve to change of the name of the Company into GERMAN RESIDENTIAL INVESTMENT HOLDING S.C.A.

*Seventh resolution*

In connection with the change of the legal form of the Company, the Sole Shareholder and the New Shareholder, acting in accordance with article 18 of the Articles and articles 193-195 of the Law, resolve to appoint the New Shareholder as General Partner («gérant commandité») of the Company.

*Eighth resolution*

The Sole Shareholder and the New Shareholder resolve to restate completely the Articles in English version and in French version in order to adapt them to the new legal form of the Company.

The articles of the Company are the following:

## ARTICLES OF INCORPORATION

**Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration****1. Form - Corporate name.**

1.1 There is hereby established among the subscribers and all persons who may become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg company under the form of a «Société en Commandite par Actions» which shall be governed by the law of the Grand Duchy of Luxembourg of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto (the «Law») and by the present articles (the «Articles»).

1.2 The Company will exist under the corporate name of GERMAN RESIDENTIAL INVESTMENT HOLDING S.C.A.

**2. Registered office.**

2.1 The Registered Office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 The General Partner (as defined hereafter) is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

2.3 The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the General Partner.

**3. Object.**

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4 For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions:

3.5.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.5.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.5.3 enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

3.5.4 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

3.5.5 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.6 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above, however without taking advantage of specific tax regime organised by the law of July 31, 1929 on holding companies.

**4. Duration.**

The Company is established for an unlimited period.

## Chapter II.- Capital, Shares

### 5. Share capital.

5.1 The subscribed capital is fixed at 200,000 (two hundred thousand Euro), represented by 1 (one) share of Unlimited Shareholder («actions de commandité», herein defined as «Unlimited Shares») and 3,999 (three thousand nine hundred ninety-nine) shares of Limited Shareholder («actions de commanditaire», herein defined as «Limited Shares»); together, with the Unlimited Shares, herein as the «Shares»), with a par value of EUR 50 (fifty Euro) each.

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

5.3 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholders.

5.4 The Company can repurchase its own Shares within the limits set by Law.

### 6. Form of shares.

6.1 The Shares shall be in registered form.

6.2 All the Shares shall be registered in a Shareholders' register to be maintained by the Company at its registered office. The register will contain the name of each Shareholder, its effective or elected domicile, the number of Shares owned and the paid up amount of each Shares.

6.3 The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered as the full owner of the Shares.

6.4 If a registered Shareholder does not provide any address where the notices and information issued by the Company can be sent, this should be mentioned in the Shareholders' register and the address of the Shareholder shall be supposed to be the registered office of the Company or another address which shall be registered until such holder provides another address to the Company.

6.5 Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### 7. Transfer of shares.

7.1 All Limited Shares are freely transferable.

7.2 The General Partner will not sell, assign, transfer, exchange, pledge, encumber or otherwise dispose of the Unlimited Share and voluntarily withdraw as General Partner of the Company by reason of such transfer, without prior approval by the holders of Limited Shares (the «Limited Shareholders») representing at least two thirds of the share capital of the Company.

## Chapter III: Management and Supervisory Board

### 8. Management.

8.1 The Company shall be managed by GERMAN RESIDENTIAL INVESTMENT, a private limited liability company organized and existing under the Law (herein referred to as the «General Partner»), in its capacity of sole Unlimited Shareholder of the Company.

8.2 The Limited Shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

### 9. Powers of the General Partner.

9.1 The General Partner is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on the Company's interest.

9.2 The General Partner may in particular enter into administration and management agreements with the Company and appoint an independent chartered accountant to audit the Company if so appropriate. The General Partner may consult the Supervisory Committee pursuant to the article 14 of the Articles.

9.3 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the General Partner.

### 10. Representation of the Company.

The Company will be bound by the single signature of the General Partner or by the single or joint signatures of any person to whom such power shall be delegated by the General Partner.

### 11. Delegation of powers.

11.1 The General Partner may, at any time, appoint agents of the Company as required for the affairs and management of the Company, provided the Limited Shareholders cannot act on behalf of the Company without losing the benefit of their limited liability. The appointed agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the General Partner.

11.2 No contracts or other transactions between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one or more of the managers and officers are interested in, or is a director/manager, or officer or employee of such other company or entity. The General Partner or officer of the Company who serves as director/manager, officer or employee of any company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or entity, be prevented from considering and voting upon any matters with respect to such contract or other business.

### 12. Dissolution, incapacity of the General Partner.

12.1 The Company shall not be dissolved in case of dissolution or legal incapacity of the General Partner or where for any other reason it is impossible for the General Partner to act.

12.2 In that event the Supervisory Board shall designate one or more administrators, who need not be Shareholders, until such time as the general meeting of Shareholders shall convene.

12.3 Within fifteen days of their appointment, the administrators shall convene the general meeting of Shareholders in the way provided for by article 20 of the Articles.

12.4 The administrators' duties consist of performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of Shareholders shall appoint one or more new General Partners.

12.5 The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

### **13. Supervisory board.**

13.1 The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a supervisory board of at least three members, elected by the general meeting of the Shareholders, for a period not exceeding six years (the «Supervisory Board»). They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without justification by the Shareholders.

13.2 For the carrying of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the Law.

13.3 The members of the Supervisory Board shall neither participate nor interfere with the management of the Company but may advise the General Partner on such matters as the General Partner may determine.

13.4 The members of the Supervisory Board shall not receive any compensation in connection with their membership on the Supervisory Board.

## **Titre IV.- Assemblée générale des actionnaires**

### **14. Powers of the general meeting of shareholders.**

14.1 Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

14.2 The meeting of the Shareholders shall deliberate only on the matters, which are not reserved to the General Partner by the Articles or by the Law.

### **15. Annual general meeting.**

The annual general meeting of the Shareholders will be held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the Last Friday of July at 02.00. p.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

### **16. Other general meeting.**

16.1 The General Partner may convene other general meetings of the Shareholders.

16.2 Such meetings must be convened if Shareholders representing one fifth of the Company's capital so require.

### **17. Convening notice.**

17.1 The general meeting of Shareholders is convened by the General Partner by way of a written notice setting for the agenda of the meeting and sent by registered letter at least 8 days prior to the meeting to the address of the Shareholders, as indicated in the register of Shares.

17.2 If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of the Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the Shareholders can waive all convening requirements and formalities.

### **18. Presence, representation.**

18.1 All Shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings of the Shareholders.

18.2 A Shareholder may act at any general meeting of the Shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a Shareholder himself.

### **19. Vote.**

19.1 Each Share entitles the holder thereof to one vote.

19.2 Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of the Shareholders resolves by a simple majority vote to adopt another voting procedure.

19.3 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all resolutions of the annual or ordinary general meeting of the Shareholders shall be taken by simple majority of votes, regardless of the proportion of the capital represented.

### **20. Extraordinary general meeting.**

20.1 Extraordinary general meeting may be convened in order to amend the Articles, to change the nationality of the Company or to increase the commitments of the Shareholders.

20.2 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, if any, the wording regarding the amendments to the object and the form of the Company.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented.

At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two third majority of the Shareholders present or represented, subject to the approval of the General Partner like for all resolutions of the general meeting of the Shareholders.

20.3 However, resolutions to change the nationality of the Company or to increase the commitments of the Shareholders may only be adopted by the unanimous decision of the Shareholders and, as the case may be, of the bondholders.



### **21. Minutes.**

21.1 The minutes of the general meeting of the Shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary and the scrutineer.

21.2 Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the General Partner.

## **Chapter V.- Business year, Distribution of profits**

### **22. Financial year.**

22.1 The Company's financial year begins on the first day of January and closes on the last day of December of each year.

22.2 The General Partner draws up the balance sheet and the profit and loss account. The General Partner submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of Shareholders to the Supervisory Board who shall make a report containing comments on such documents.

### **23. Adoption of financial statements.**

23.1 As soon as reasonably feasible after the end of the financial year, the General Partner shall provide the Shareholders with a copy of the audited financial statements drawn up in accordance with the Law in respect of the preceding financial year.

23.2 Those financial statements shall be submitted for adoption to the next coming annual general meeting of the Shareholders. The general meeting of the Shareholders shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements.

### **24. Distribution of profits.**

24.1 The unconsolidated audited profits, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profits of the Company in respect of that period.

24.2 From the annual net profits of the Company thus determined, five per cent (5%) shall be compulsorily allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time.

24.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by the Articles, the General Partner shall propose that cash available for remittance be distributed.

24.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the General Partner with the approval of the general meeting of the Shareholders.

24.5 The General Partner may resolve to pay interim dividends subject to the conditions set forth by the Law.

## **Chapter VI- Dissolution, Liquidation**

### **25. Causes of dissolution.**

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy, dissolution or winding-up of any of the Shareholders.

### **26. Liquidation.**

26.1 At the proposal of the General Partner, the Company may be dissolved by a decision of the Shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by law.

26.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the Shareholders who will determine their powers and their compensation.

26.3 After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed in accordance with article 25 of the Articles to the Shareholders pro rata to the number of the Shares held by them.

## **Chapter VII.- Applicable law**

### **27. Applicable law.**

27.1 All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

#### *Ninth resolution*

The Sole Shareholder and the New Shareholder, both shareholders of GERMAN RESIDENTIAL INVESTMENT HOLDING S.C.A, representing the totality of Shares have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of Shareholders and have unanimously resolved to appoint the following persons as members of the Supervisory Board of the Company for a maximum period of six years:

- Mr Robert Falzon, born on 11 April 1958 in New Jersey, USA, with business address in Campus Drive 8, Parsippany, New Jersey, USA;

- Mr Jonathan Short, born on 19 July 1961 in Bromley, UK with business address in 166, Sloane Street, London, United Kingdom; and

- Mr Bodo Demisch, born on 2 October 1944 in Hahnenklee, Germany with business address in 9, avenue Guillaume, 1651 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in Article 26 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

#### Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le trente septembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Apparaît:

PIM WAREHOUSE, INC, une société de droit américain, ayant son siège social à Parsippany, New Jersey, Etats-Unis (l'«Actionnaire Unique»); représentée par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée en même temps avec lui auprès du Bureau de l'Enregistrement compétent;

en qualité d'associé unique de OAXACA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 84.632, constituée en vertu d'un acte reçu le 16 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 431 du 18 mars 2002, et dont les statuts ont été modifiés en vertu d'un acte reçu le 2 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 605 du 11 juin 2004 (la «Société»).

L'Actionnaire Unique adopte ci-après les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 18 des statuts de la Société (les «Statuts») et aux articles 193 à 195 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

#### Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de céder à GERMAN RESIDENTIAL INVESTMENT, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'inscription auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg et constituée en vertu d'un acte reçu le 29 septembre 2004 par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Nouvel Actionnaire») une part (1) sociale parmi l'ensemble des quatre mille (4.000) parts sociales détenues par la Société selon les termes et conditions suivantes:

\* la part sociale est cédée avec tous les droits attachés ou liés à celle-ci maintenant ou après la date de ces résolutions écrites, et libre de toutes charges;

\* le droit de propriété de la part cédée sera transféré au Nouvel Actionnaire à dater des présentes résolutions écrites;

\* la cession de la part sociale sera enregistrée dans le registre des parts tenu au siège de la Société relatif aux parts sociales transférée à dater des présentes résolutions écrites;

\* le prix total d'achat devant être payé par le Nouvel Actionnaire à l'Actionnaire Unique concernant la part sociale cédée (ci-après repris comme le «Prix d'Achat») est de EUR 50,- (cinquante Euro);

\* le Prix d'Achat doit être payé endéans les 10 jours ouvrables bancaires à partir de la date de signature des présentes résolutions écrites, au Nouvel Actionnaire au moyen d'un virement bancaire sur le compte bancaire indiqué par l'Actionnaire Unique dans un délai raisonnable à partir de la date de signature des présentes résolutions écrites. La date à laquelle le montant est crédité sur le compte bancaire de l'Actionnaire Unique est l'élément décisif pour estimer si le paiement a été fait à temps;

\* l'Actionnaire Unique et le Nouvel Actionnaire feront et exécuteront, chacun, ou s'arrangeront pour faire ou faire exécuter, chaque acte, document ou chose nécessaire à la réalisation et la poursuite de ses obligations conformément à la cession de la part sociale dont question dans les présentes résolutions écrites.

#### Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique, représentant au moins les trois quarts du capital social tel que requis par l'article 10 des statuts et l'article 189 de la loi, en l'espèce, représentant la totalité du capital social de la société, décide d'approuver la cession d'une (1) part sociale parmi l'ensemble des quatre mille (4.000) parts sociales de la Société au Nouvel Actionnaire et, en conséquence, l'agrément du Nouvel Actionnaire comme nouvel actionnaire de la Société selon les termes et conditions des présentes résolutions écrites.

#### Intervention du Nouvel Actionnaire

Ici intervient le Nouvel Actionnaire, ici représenté par Hubert Janssen, prénommé, en vertu d'une déclaration/procuration du 29 septembre 2004, annexée aux présentes, lequel a déclaré acquérir une part (1) sociale lui cédée par l'Actionnaire Unique parmi les quatre mille (4.000) parts sociales de la Société et payer le Prix d'Achat à l'Actionnaire Unique selon les termes et conditions des présentes résolutions écrites.

Il en découle que l'actionnariat actuel de la Société est composé de la façon suivante:

Actionnaires	Nombre de parts
PIM WAREHOUSE INC. ....	3.999
GERMAN RESIDENTIAL INVESTMENT. ....	1

Cette nouvelle composition de l'actionariat pourra être publiée conformément à la Loi.

*Intervention de la Société*

Ici intervient la Société, représentée par Bodo Demisch, gérant de la Société, ici représenté par Hubert Janssen, prénommé, en vertu d'une déclaration du 30 septembre 2004 qui restera annexée aux présentes, constatant et approuvant l'existence de la cession de la part sociale selon les termes et conditions des présentes résolutions écrites en vue de l'article 190 de la loi et de l'article 1690 du code civil luxembourgeois, prenant note des termes de cette cession et assumant l'inscription immédiate du Nouvel Actionnaire comme nouvel actionnaire dans le registre des actionnaires et la délivrance à l'Actionnaire Unique et au Nouvel Actionnaire endéans un délai raisonnable à partir de la date des présentes résolutions écrites d'une copie du registre des parts, établissant la cession de part sociale.

*Troisième résolution*

L'Actionnaire Unique et le Nouvel Actionnaire, agissant conformément à l'article 18 des Statuts et aux articles 193 à 195 de la Loi, décident d'accuser réception et d'accepter la démission, avec effet immédiat, de Bodo Demisch and Philip Barrett de leurs fonctions de gérant de la Société et de leur donner décharge pour ces fonctions de gérant.

*Quatrième résolution*

L'Actionnaire Unique et le Nouvel Actionnaire, agissant conformément à l'article 18 des Statuts et aux articles 193 à 195 de la Loi, décident de changer la forme légale de la Société en transformant celle-ci d'une société à responsabilité (private limited liability) en une société en commandite par actions (partnership limited by shares).

La transformation de la forme légale a été contrôlée par COMPAGNIE DE REVISION S.A., ayant son siège social 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, réviseur d'entreprises indépendant et son rapport daté du 30 septembre 2004, conclut de la manière suivante:

*«IV. Conclusion*

Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à mentionner sur la valeur de l'apport en nature, laquelle correspond au moins à la valeur et au nombre d'actions devant être émises.

COMPAGNIE DE REVISION, Société Anonyme

Signature

W. Weynand

Réviseur d'Entreprises»

Ce rapport, signé ne varietur par les comparants, restera ci-annexé.

*Cinquième résolution*

L'Actionnaire Unique et le Nouvel Actionnaire, agissant conformément à l'article 18 des Statuts et aux articles 193 à 195 de la Loi, décident d'échanger les quatre mille (4.000) parts sociales existantes de la Société en trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.999) actions de commanditaire et une (1) action de commandité tel qu'il suit:

Actionnaires	Nombre d'actions de commanditaire	Nombre d'actions de commandité
PIM WAREHOUSE INC .....	3.999	
GERMAN RESIDENTIAL INVESTMENT .....		1

*Sixième résolution*

En relation avec le changement de forme légale de la Société, l'Actionnaire Unique et le Nouvel Actionnaire, agissant conformément à l'article 18 des Statuts et aux articles 193 à 195 de la Loi, décident de changer la dénomination de la Société en GERMAN RESIDENTIAL INVESTMENT HOLDING S.C.A.

*Septième résolution*

En relation avec le changement de forme légale de la Société, l'Actionnaire Unique et le Nouvel Actionnaire, agissant conformément à l'article 18 des Statuts et aux articles 193 à 195 de la Loi, décident de nommer le Nouvel Actionnaire comme Gérant Commandité de la Société.

*Huitième résolution*

L'Actionnaire Unique et le Nouvel Actionnaire décident de refondre entièrement en langue française et en langue anglaise, les Statuts de façon à les adapter à la nouvelle forme légale de la Société.

Les statuts de la Société sont les suivants:

STATUTS

**Titre I<sup>er</sup>.- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

**1. Forme - Dénomination.**

1.1 Il existe entre l'Actionnaire Commandité, les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'Actions par la suite une société luxembourgeoise sous forme de «Société en Commandite par Actions» régie par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société aura pour dénomination GERMAN RESIDENTIAL INVESTMENT HOLDING S.C.A. (la «Société»).

**2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Le Gérant Commandité (tel que défini ci-après) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune de Luxembourg.

2.3 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire de ses Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.4 Au cas où le Gérant Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Gérant Commandité.

### 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements;

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4 Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlé par ou est sous le contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou guardian ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit au moyen de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.5.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.5.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

3.5.3 conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

3.5.4 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable; et

3.5.5 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.6 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.

### 4. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Titre II.- Capital, Actions

### 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux cent mille Euro (200.000 EUR) représenté par une (1) action d'actionnaire commandité (ci-après «Actions de Commandité») et trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.999) actions d'actionnaire commanditaire (ci-après «Actions de Commanditaire»), ensemble avec les Actions de Commandité, repris ci-après comme les «Actions»), d'une valeur nominale de cinquante Euro (50 EUR), chacune.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolutions des Actionnaires adoptées tel que requis légalement en vue de modifier les Statuts.

5.3 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée sur une Action sera versée. Le montant dudit compte prime d'émission sera à la libre disposition des Actionnaires.

5.4 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites fixées par la Loi.

## **6. Forme des actions.**

6.1 Les Actions sont émises sous forme nominative.

6.2 Toutes les Actions nominatives seront enregistrées dans un registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société à son siège social. Ce registre contiendra le nom de chaque Actionnaire, son domicile réel ou élu, le nombre des Actions qu'il détient divisé entre les différentes catégories ainsi que le montant libéré sur chacune de ces Actions.

6.3 La Société considérera la personne dont le nom figurera au registre des Actionnaires comme le propriétaire des Actions.

6.4 Au cas où un détenteur d'Actions nominatives ne fournirait pas une adresse à laquelle tous les avis et informations émanant de la Société pourront être envoyés, mention pourra en être faite sur le registre des Actionnaires et l'adresse de ce détenteur d'Actions sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui pourra être portée au registre jusqu'à ce que pareil détenteur fournisse une autre adresse à la Société.

6.5 Envers la Société, les Actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

## **7. Transfert des actions.**

7.1 Toutes les Actions de commanditaires sont librement cessibles.

7.2 Le Gérant Commandité ne pourra vendre, affecter, céder, échanger, mettre en garantie, grever ou autrement disposer des Actions de Commandité et volontairement renoncer à ses fonctions de Gérant Commandité de la Société en raison de ce transfert, sans l'approbation préalable des détenteurs d'Actions de Commanditaires (les «Actionnaires Commanditaires») représentant au moins les deux tiers du capital social de la Société.

### **Titre III.- Gérance et Conseil de Surveillance**

## **8. Gérance.**

8.1 La Société sera gérée par German Residential Investment, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois (ci-après repris comme étant le «Gérant Commandité»), en sa qualité d'Actionnaire Commandité de la Société.

8.2 Les Actionnaires Commanditaires ne pourront ni participer ni interférer dans la gestion de la Société.

## **9. Pouvoirs du Gérant Commandité.**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Commandité aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et toutes opérations conformes à l'objet social.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Actionnaires par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Commandité.

9.3 Le Gérant Commandité pourra notamment conclure pour la Société des contrats d'administration, d'investissements et de conseil et nommer un expert comptable indépendant pour auditer la Société.

## **10. Représentation de la Société.**

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant Commandité, représenté par ses représentants légaux ou par tout mandataire désigné conformément aux Statuts du Gérant Commandité. Aucun Actionnaire Commanditaire ne peut représenter la Société.

## **11. Délégation de pouvoirs du Gérant Commandité.**

11.1 Le Gérant Commandité pourra, à tout moment, nommer un représentant ou un agent de la Société tel que nécessaire pour les opérations et la gestion de celle-ci, à condition que les Actionnaires Commanditaires ne puissent agir pour le compte de la Société sans perdre le bénéfice de leur responsabilité limitée. Les représentants et agents ainsi nommés auront les pouvoirs et les devoirs leur conférés par le Gérant Commandité.

11.2 Aucun contrat ou transaction entre la Société et une autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait que le Gérant Commandité ou un ou plusieurs de ses gérants et agents a des intérêts, ou est administrateur, gérant, ou agent ou employé au sein de cette société ou entité. Le Gérant Commandité ou un agent de la Société qui est administrateur, gérant, agent ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société conclura des contrats ou prendra des engagements commerciaux, ne pourra pas, en raison de ces fonctions dans cette ou ces société(s) ou entité(s), être empêché de délibérer et de voter sur des points en relation avec ces contrats ou transactions.

## **12. Dissolution, Incapacité du Gérant Commandité.**

12.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de dissolution ou d'incapacité légale du Gérant Commandité ou si pour d'autres raisons il est impossible au Gérant Commandité d'agir.

12.2 Dans ce cas, le Conseil de Surveillance devra désigner un ou plusieurs administrateurs, Actionnaires ou non, jusqu'à ce que l'assemblée des Actionnaires soit convoquée.

12.3 Endéans le délai de 15 jours à dater de leur nomination, les administrateurs devront convoquer une assemblée générale des Actionnaires tel que stipulé à l'article 20 des Statuts.

12.4 Les administrateurs sont tenus de prendre tout acte requis par l'urgence et tout acte d'administration ordinaire jusqu'à ce que l'assemblée des Actionnaires nomme un ou plusieurs Gérant(s) Commandité(s).

12.5 Les administrateurs sont responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

## **13. Conseil de Surveillance.**

13.1 Les opérations de la Société, et sa situation financière, notamment ses livres et comptes, seront supervisées par un conseil de surveillance composé de trois membres au moins, désignés par l'assemblée générale des Actionnaires, pour une période n'excédant pas six ans (le «Conseil de Surveillance»). Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification des Actionnaires.

13.2 Pour accomplir ses obligations de contrôle, le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tels que définis à l'article 62 de la Loi.

13.3 Les membres du Conseil de Surveillance ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société mais peuvent conseiller le Gérant Commandité sur les points que le Gérant Commandité déterminera.

13.4 Les membres du Conseil de Surveillance ne recevront aucune compensation en relation avec leur appartenance au Conseil de Surveillance.

## **Titre V.- Assemblée générale des actionnaires**

### **14. Pouvoirs de l'Assemblée générale des actionnaires.**

14.1 Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les Actionnaires de la Société.

14.2 L'assemblée générale des Actionnaires délibérera uniquement sur les points qui sont de sa compétence en vertu des Statuts ou de la Loi.

### **15. Assemblée générale annuelle.**

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra dans la commune de Luxembourg à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 14.00 heures et pour la première fois en 2005. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera tenue le premier jour ouvrable suivant.

### **16. Autre Assemblée générale.**

16.1 Le Gérant Commandité pourra convoquer d'autres assemblées des Actionnaires.

16.2 L'assemblée devra être convoquée si des Actionnaires représentant un cinquième du capital de la Société le demandent.

### **17. Convocation.**

17.1 L'assemblée générale des Actionnaires est convoquée par le Gérant Commandité par voie de lettres recommandées comprenant l'ordre du jour de l'assemblée et envoyées aux Actionnaires à l'adresse telle qu'indiquée dans le registre des Actions, au moins 8 jours avant l'assemblée.

17.2 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable ou publication.

### **18. Présence et représentation.**

18.1 Tout Actionnaire aura le droit d'assister et de prendre la parole lors des assemblées des Actionnaires.

18.2 Un Actionnaire est autorisé à se faire représenter lors d'une assemblée générale des Actionnaires par une autre personne, pour autant que ce dernier, Actionnaire ou non, soit en possession d'une procuration écrite sous forme d'un télégramme, d'un télex, d'un fax, d'un email ou d'une lettre.

### **19. Vote.**

19.1 Chaque Action donne droit à une voix à son détenteur.

19.2 Les votes ont lieu à main levée ou par vote nominatif, à moins que l'assemblée des Actionnaires décide à la majorité simple d'adopter une autre procédure de vote.

19.3 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions de l'assemblée annuelle ou ordinaire des Actionnaires sont adoptées à la majorité simple des votes, quelles que soient la portion du capital représentée.

### **20. Assemblée générale extraordinaire.**

20.1 Une assemblée générale des Actionnaires pourra être convoquée pour modifier les Statuts, changer la nationalité de la Société ou augmenter les engagements des Actionnaires.

20.2 Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et, le cas échéant, les modifications apportées à l'objet et à la forme de la Société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés, sous réserve de l'approbation du Gérant Commandité comme pour toutes décisions de l'assemblée générale des Actionnaires.

20.3 Néanmoins, les résolutions changeant la nationalité de la Société ou augmentant les engagements des Actionnaires ne pourront être adoptées qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et, le cas échéant, des obligataires.

### **21. Procès-verbaux.**

21.1 Les procès-verbaux des assemblées générales des Actionnaires seront signés par le président de l'assemblée, le secrétaire et le scrutateur.

21.2 Des copies ou extraits de ceux-ci devront être signés par le Gérant Commandité pour pouvoir être produits devant les tribunaux.

## **Titre V.- Exercice social - Comptes annuels**

### **22. Exercice social.**

22.1 L'exercice social de la Société commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

22.2 Le Gérant Commandité établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, au Conseil de Surveillance qui commentera ces documents dans son rapport.

### **23. Approbations des comptes annuels.**

23.1 Aussi vite que possible après la fin de l'exercice social, le Gérant Commandité fournira aux Actionnaires une copie des comptes annuels audités de l'exercice précédent, établis conformément à la Loi.

23.2 Ces documents financiers seront soumis pour approbation à la prochaine assemblée générale des Actionnaires, qui les examinera et, si elle l'estime opportun, les approuvera.

### **24. Droit de distribution des actions.**

24.1 Les profits audités non consolidés, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituera le bénéfice net de la Société pour cette période.

24.2 Du bénéfice annuel net ainsi déterminé de la Société, cinq pour cent (5%) seront obligatoirement prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société, augmenté ou réduit, tel que repris à tout moment à l'article 5 des Statuts.

24.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour être distribués et où la Loi et les Statuts l'autorisent, le Gérant Commandité pourra proposer que les fonds disponibles restant soient distribués.

24.4 La décision de distribuer des fonds et la fixation du montant de cette distribution sera prise par le Gérant Commandité avec l'approbation de l'assemblée générale des Actionnaires et tel qu'il pourrait être stipulé dans un Pacte d'Actionnaires.

24.5 Le Gérant Commandité est autorisé à verser des acomptes sur dividendes sous réserve des conditions établies par la Loi.

## **Titre VI.- Dissolution - Liquidation**

### **25. Causes de dissolution.**

La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite, de dissolution ou de liquidation de l'un des Actionnaires.

### **26. Liquidation.**

26.1 Sur proposition du Gérant Commandité, la Société pourra être dissoute par une décision des Actionnaires votant dans les mêmes conditions de quorum et de majorité qu'en cas de modification des présents Statuts, sous réserve de dispositions légales contraires.

26.2 Une fois la Société dissoute, il sera procédé à la liquidation par les soins de un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou des personnes morales) nommées par les Actionnaires, lesquels détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

26.3 Après paiement de toutes les dettes et les charges à l'encontre de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera distribué aux actionnaires conformément à l'article 30 des Statuts au prorata du nombre d'Actions détenues par chacun d'eux.

## **Titre VII.- Loi applicable**

### **27. Loi applicable.**

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Neuvième résolution*

L'Actionnaire Unique et le Nouvel Actionnaire, tous deux actionnaires de GERMAN RESIDENTIAL INVESTMENT HOLDING S.C.A., représentant l'intégralité du capital social et réunis en assemblée générale ont décidé, à l'unanimité, de nommer les personnes suivantes comme membres du Conseil de Surveillance de la Société pour une période de six ans maximum:

- M. Robert Falzon, né le 11 avril 1958 à New Jersey, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au Campus Drive 8, Parsippany, New Jersey, Etats-Unis

- M. Jonathan Short, né le 19 juillet 1961 à Bromley, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 166, Sloane Street, London, Royaume-Uni; et

- M. Bodo Demisch, né le 2 octobre 1944 à Hahnenklee, Allemagne ayant son adresse professionnelle au 9, avenue Guillaume, 1651-Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi ont été observées.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 8, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2004.

J. Elvinger.

(097338.3/211/734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

## RACING ACTION LORENTZWEILER 04, Vereinigung ohne Gewinnzweck.

Gesellschaftssitz: L-7353 Lorentzweiler, 20, rue de Blaschette.

H. R. Luxemburg F 788.

### STATUTEN

#### 1. Allgemeines

1. Der Verein RACING ACTION LORENTZWEILER 04 (R.A.L. 04) mit Sitz in 20, rue de Blaschette, L-7353 Lorentzweiler, Tel.: (+352) 021 215088 hat zum Zweck, mit seinen Mitgliedern jegliche Art von Automobilrennen oder Automobilaustellungen zu besuchen, gegebenenfalls seine Mitglieder, bei Selbstteilnahme, mit Rat und Tat zu unterstützen.

2. R.A.L. 04 besteht aus aktiven Mitgliedern. Mitglied bei R.A.L. 04 kann jeder werden der das Mindestalter von 16 (sechzehn) Jahren erreicht hat.

3. Jedes Mitglied ist gehalten dem Verein mit bestem Wissen und Gewissen zu helfen und den Verein im öffentlichen Leben in bester Manier zu vertreten.

4. Bei der Gründung des Vereins wurden die Gründungsmitglieder Mitglied durch bezahlen einer Eintrittsgebühr von 20 EUR (zwanzig Euro).

5. Der Aufnahmebetrag wird jeweils in der Generalversammlung beschlossen, und ist gültig bis zur nächsten Generalversammlung.

6. Beitreten kann jeder nach Überprüfung des Aufnahmegesuchs durch den Vorstand in einer Vorstandsversammlung.

7. Die Einnahmen des Vereins werden zur Führung des Vereins benutzt und kommen den Mitgliedern zu gute nach Absprache des Vorstands bei Ausflügen oder Beteiligung an Rennen usw.

#### 2. Der Vorstand

a) Der erste Vorstand wird von der Gründungsgeneralversammlung gewählt. Dieser Vorstand erstreckt sich bis zur ersten Ordentlichen Generalversammlung.

b) Der Vorstand setzt sich aus maximal 7 Mitgliedern zusammen:

1. Präsident;
2. Vizepräsident;
3. Schriftführer;
4. Kassierer;

sowie mindestens 1 und maximal 3 Beisitzende.

c) Der Vorstand wird jeweils für 1 Jahr gewählt, und wird dann bei der Generalversammlung mit einfacher Mehrheit bestätigt gegebenenfalls neugewählt.

d) Bei jeder Generalversammlung werden 2 Kassenrevisoren gewählt, die durch einfache Bestätigung wiedergewählt werden können.

e) Bei Vorstandsversammlungen müssen mindestens 4 Mitglieder anwesend sein.

f) Der Kassierer ist ausschließlich für die Haltung der Gelder sowie des Kassenbuches verantwortlich, und kann in jeder Versammlung vom Vorstand aufgefordert werden, dieses und das Sparbuch vorzulegen.

g) Abhebungen vom Konto oder vom Sparbuch bedürfen mindestens 2 Unterschriften, die des Kassierers und des Präsidenten oder des Vize-Präsidenten.

h) Scheidet ein Vorstandsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so wird er von einem anderen, aktiven Mitglied ersetzt, welches in einer Vorstandsversammlung gewählt wird. Die eigentlichen Neuwahlen des Mitglieds finden jedoch erst in der folgenden Generalversammlung statt.

i) Bei Abstimmungen im Vorstand hat jedes Mitglied 1 Stimme, bei Stimmengleichheit zählt die Stimme des Präsidenten doppelt.

j) Die Zahl der Vorstandsmitglieder ist auf maximal 7 festgelegt, und kann nur durch eine Statutenänderung geändert werden.

k) Die Einnahmen des Vereins werden zur Führung des Vereins benutzt und kommen den Mitgliedern zu gute.

#### 3. Generalversammlung

1. Jedes Jahr findet zwischen dem 1. und 15. Januar eine ordentliche Generalversammlung statt. Die erste im Januar 2006.

2. In der Generalversammlung wird der Kassenbericht des abgelaufenen Jahres vorgelegt, der zur Prüfung den beiden Kassenrevisoren zur Verfügung stand.

3. Entlastung wird dem Kassierer durch einfache Bestätigung gegeben.

4. Alle Entscheidungen in der Generalversammlung werden mit 51% Mehrheit angenommen. Das heißt daß 51% der aktiven Mitglieder anwesend sein müssen um beschlußfähig zu sein.

5. Falls keine 51% der Mitglieder anwesend ist, wird 15 Minuten später eine außerordentliche Generalversammlung einberufen, die dann mit den anwesenden Mitgliedern beschlußfähig ist.

6. Statutenänderungen können nur in einer außerordentlichen Generalversammlung vorgenommen werden.

7. Ablauf der Generalversammlung:

- 1) Begrüßung durch den Präsident;
- 2) Tätigkeitsbericht des Schriftführers des abgelaufenen Jahres;
- 3) Tätigkeitsbericht des Kassierers;
- 4) Entlastung des Kassierers durch die Kassenrevisoren;
- 5) Festlegung des Aufnahmebetrags für das folgende Jahr;
- 6) Freie Aussprache.



#### 4. Auflösung des Vereins

1. Der Verein gilt als aufgelöst wenn er weniger als 5 (fünf) aktive Mitglieder zählt.
2. Die Auflösung des Vereins wird durch eine eigens zu diesem Zwecke einberufene Generalversammlung erfolgen.
3. Der Bestand des Vereins wird einem sozialen Zwecke zugeführt, und zwar OFFICE SOCIAL LORENTZWEILER.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04286. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(096178.3/000/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

### **ENTREPRISE D'ELECTRICITE ET D'ECLAIRAGE RUCKEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9764 Marnach, 17, Marbuergerstrooss.

R. C. Luxembourg B 100.744.

L'an deux mille quatre, le seize novembre.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme ENTREPRISE D'ELECTRICITE ET D'ECLAIRAGE RUCKEN S.A., avec siège social à L-9764 Marnach, 17, Marbuergerstrooss, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 mars 2001, publiée au Mémorial C n° 894 du 18 octobre 2001, page 42.871, R. C. B 100.744.

La séance est ouverte à 12.15 heures sous la présidence de Madame Mariette Wagner, employée privée, demeurant à L-9713 Clervaux, 26, rue Ley.

Le président choisit comme secrétaire Monsieur Christian Rucken, étudiant, demeurant à L-9713 Clervaux, 26, rue Ley,

et comme scrutateur Madame Danièle Rucken, institutrice, demeurant L-9943 Hautbellain, maison 38.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur la liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarant se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre de jour:

1.- Nomination d'un directeur technique dans le domaine du métier d'installateur de systèmes d'alarme et de sécurité avec vente d'articles de la branche avec détermination de son ou ses pouvoirs.

2.- Nomination d'un directeur technique dans le domaine de l'électricité générale et concessions avec vente d'articles de la branche avec détermination de son ou ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour, et après délibération, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Avec l'accord de l'assemblée générale extraordinaire le conseil d'administration nomme à l'unanimité Monsieur Danny Lorenzen, né le 4 février 1967 à St. Vith (B), demeurant à B-4780 St. Vith, rue de Luxembourg 8, comme directeur technique du métier d'installateur de systèmes d'alarme et de sécurité avec vente d'articles de la branche.

La société est engagée en toutes circonstances dans ce domaine technique, soit par la signature individuelle de Monsieur Danny Lorenzen, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs et celle du directeur technique compétent dans ce domaine technique, qui possède dans tous les cas un droit de cosignature obligatoire.

#### *Deuxième et dernière résolution*

Avec l'accord de l'assemblée générale extraordinaire le conseil d'administration nomme à l'unanimité Monsieur Markus Wagner, né le 3 août 1965 à Trèves (D), demeurant à D-54306 Kordel, Friedhofstrasse 32 comme directeur technique pour le domaine de l'électricité générale et concessions avec vente des articles de la branche.

La société est engagée en toutes circonstances dans ce domaine technique, soit par la signature individuelle de Monsieur Markus Wagner, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs et celle du directeur technique, compétent de ce domaine technique, qui possède dans tous les cas un droit de cosignature obligatoire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 12.35 heures.

Dont acte, fait et passé à Clervaux.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Rucken, D. Rucken, M. Wagner, M. Wagner, D. Lorenzen, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 17 novembre 2004, vol. 354, fol. 10, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 18 novembre 2004.

M. Weinandy.

(903784.3/238/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 novembre 2004.

**TUNING FREAKS LETZEBUERG, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4945 Bascharage, 50, rue de Schouweiler.  
R. C. Luxembourg F 786.

—  
STATUTS

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom et Siège.** L'association est une A.s.b.l. et prend la dénomination TUNING FREAKS LETZEBUERG. Son siège se trouve au 50, rue de Schouweiler, L-4945 Bascharage. Elle a été créée pour une durée indéterminée.

Le comité est:

Président: Kalte Steve  
Vice-Président: Schuler Andy  
Caissier: Wagner Laurent  
Secrétaire: Loes Jessica  
Secrétaire: Meiers Fabienne

**Art. 2. Fonctions de l'association.** Les buts de l'association sont:

- la promotion de l'amitié et de la solidarité de ses membres.
- la participation à des activités et des concours pour voitures.

**Art. 3. Paiement.** Chaque membre doit payer un montant de 25 euros tous les 6 mois à une date fixe. Les 25 euros collectés tous les 6 mois seront mis sur un compte courant du club.

**Art. 4.** Chaque membre devra signer un document comme quoi il est membre de ce club et devra donner sa démission par écrit pour pouvoir quitter le club.

**Art. 5.** Toute marque de voiture est autorisée dans le club.

- Après une période d'essai de 6 mois, le comité décide si le membre peut rester dans le club.
- Les membres sont obligés de coller le logo du club sur le pare-brise arrière.

**Art. 6. Réunions et Assemblées générales.** L'AG est l'organe suprême de l'association. Tout membre a le droit de parole. Tout membre actif a le droit de vote. L'AG se compose du comité et d'au moins 3 membres du club.

- Tous les 3 ans dans L'AG le président et le vice-président doivent démissionner, ils peuvent être réélus par les membres du club.
- Tout membre doit être présent au moins à 3 activités par an, sauf déclaration de non participation. Si non le membre se fera exclure du club.

**Art. 7.** En cas de dissolution du club le montant des fonds réels du club sera donnés comme dons de bienfaisances.

S. Kalte / A. Schuler / L. Wagner / J. Loes / F. Meiers.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW06737. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096089.3/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

---

**PREMIUM UTILITY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 95.260.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration,  
qui s'est tenue au siège social en date du 30 septembre 2004*

Il a été décidé:

- de coopter Monsieur Dominique Léonard à la fonction d'administrateur de groupe B en remplacement de Monsieur Dennis Bray administrateur démissionnaire. La nomination définitive de Monsieur Dominique Léonard au poste d'administrateur de groupe B pour un terme arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009 sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

- de coopter Monsieur Didier Schönberger à la fonction d'administrateur de groupe A en remplacement de Monsieur Patrick Haller administrateur démissionnaire. La nomination définitive de Monsieur Didier Schönberger au poste d'administrateur de groupe A pour un terme arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009 sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le nouveau conseil d'administration est donc composé respectivement pour le groupe A de Madame Véronique Wauthier et de Monsieur Didier Schönberger et pour le groupe B de Monsieur Dominique Léonard.

- de transférer le siège social du 7, rue Pierre d'Aspelt au 11b, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

Fait en deux originaux.

Extrait certifié conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02369. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093213.3/322/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

---

## **PASSAPAROLA, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 52, rue Goethe.

R. C. Luxembourg F 785.

### STATUTS

Entre les soussignés:

1. Paola Cairo, journaliste, italienne, demeurant à Bertrange
2. Maria Grazia Galati, journaliste, italienne, demeurant à Luxembourg
3. Paolo Travelli, comptable, italien, demeurant à Bertrange

et tous ceux, qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

#### **I. Dénomination, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination de PASSAPAROLA, A.s.b.l.

**Art. 2.** L'association a pour objet la promotion, la diffusion, la production et l'organisation d'activités liées à l'Italie. Plus généralement, des activités relatives aux domaines de l'information et de la communication et tous ce qui se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à faciliter l'extension ou le développement. Cette définition n'étant ni exhaustive ni limitative.

**Art. 3.** L'association a son siège social à Luxembourg: 52, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 4.** La durée de l'association est indéterminée.

#### **II. Exercice social**

**Art. 5.** L'exercice social coïncide avec l'année civile.

#### **III. Membres**

**Art. 6.** Peut devenir membre effectif de l'association toute personne physique ou morale ayant présenté une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision.

**Art. 7.** Le nombre minimum des membres associés est de trois.

**Art. 8.** Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de trois mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Les personnes désirant soutenir les actions de l'association peuvent faire des dons sans pour autant que ces «membres-donateurs» ne deviennent membres statutaires ou disposent d'un droit de vote.

Seront membres sympathisants ceux qui manifesteront un intérêt à être informés régulièrement sur les activités de l'a.s.b.l. sans néanmoins payer la cotisation annuelle et sans être considérés comme membres statutaires.

**Art. 9.** Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration:

- en cas d'infraction aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration.

#### **IV. Assemblée générale**

**Art. 10.** L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance sur convocation écrite 20 jours à l'avance à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront prises à la majorité simple.

**Art. 11.** Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

#### **V. Administration**

**Art. 12.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de un an. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

**Art. 13.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 14.** La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

#### **VI. Contributions et cotisations**

**Art. 15.** La cotisation annuelle minimale et maximale pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

Cette cotisation ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

#### **VII. Gestion des comptes**

**Art. 16.** Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

**Art. 17.** Concernant les obligations de nature financière et de dédommagement l'assemblée générale fixe les conditions par règlement interne sur proposition du conseil.

#### **VIII. Modification des statuts**

**Art. 18.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

**Art. 19.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

#### **IX. Dissolution et liquidation**

**Art. 20.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 21.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

#### **X. Dispositions finales**

**Art. 22.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

##### *Assemblée Générale Extraordinaire*

L'assemblée générale constituante, réunie en assemblée extraordinaire, à laquelle tous les membres se reconnaissent dûment convoqués, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Sont nommés administrateurs:

- Paola Cairo,
- Maria Grazia Galati,
- Paolo Travelli.

##### *Réunion du Conseil d'administration*

Ensuite, le Conseil d'administration s'est réuni et a désigné, à l'unanimité:  
 comme Président: Paola Cairo,  
 comme vice-président: Maria Grazia Galati,  
 comme Secrétaire-Trésorier: Paolo Travelli.

Luxembourg, le 26 novembre 2004.

P. Cairo / M. Grazia Galati / P. Travelli

*Membres fondateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2004, réf. LSO-AW06597. – Reçu 320 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(096043.3/000/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

#### **NMG NEW MEDIA GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 48, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 94.571.

Monsieur Christopher Vigar, demeurant à L-4976 Bettange-sur-Mess, a démissionné de ses fonctions d'administrateur-délégué de la société NMG NEW MEDIA GROUP S.A., avec siège social au 48, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 94.571, avec effet au 10 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Vigar.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04794. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(097185.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

**EUROPEAN RECREATIONAL VEHICLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. EUROPEAN COURIER SERVICES, S.à r.l.).**

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 100.441.

In the year two thousand and four, on the eleventh of November.  
Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

1) BRIDGEPOINT Capital (NOMINEES) LIMITED, having its registered office in 101, Finsbury Pavement, London EC2A 1EJ

here represented by Mr Cédric Pedoni, jurist, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in London, on November 11, 2004.

Said proxy after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the only shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of EUROPEAN COURIER SERVICES, S.à r.l., R. C. S. Luxembourg B Number 100.441, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, dated March 29, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 631 of 18 June 2004.

- The Company's capital is set at twelve thousand five hundred (12,500.-) euro represented by one hundred twenty-five (125) shares of a par value of one hundred (100.-) euro each, all entirely subscribed and fully paid in.

- The agenda is worded as follows:

1. Change of the denomination of the Company into EUROPEAN RECREATIONAL VEHICLES, S.à r.l.
2. Miscellaneous.

The sole shareholder, represented as stated here above, validly passed the following resolution:

*Resolution*

The denomination of the Company is changed into EUROPEAN RECREATIONAL VEHICLES, S.à r.l.

As a consequence Article 2 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Article 2.** The company exists under the name of EUROPEAN RECREATIONAL VEHICLES, S.à r.l.»

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le onze novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BRIDGEPOINT Capital (NOMINEES) LIMITED, avec siège social à 101, Finsbury Pavement, Londres EC2A 1EJ, ici représenté par Monsieur Cédric Pedoni, juriste, avec adresse professionnelle à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres le 11 novembre 2004.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de EUROPEAN COURIER SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B numéro 100.441, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte reçu par Maître Paul Frieders notaire instrumentaire en date du 29 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 631 du 18 juin 2004.

- Le capital social de ladite société est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100.-) euros chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Changement de la dénomination de la Société en EUROPEAN RECREATIONAL VEHICLES, S.à r.l.
- 2) Divers.

L'associée unique, représentée comme indiqué ci-dessus, à pris valablement la résolution suivante:

*Première résolution*

La dénomination de la Société est changée en EUROPEAN RECREATIONAL VEHICLES, S.à r.l.

En conséquence l'article 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société existe sous la dénomination de EUROPEAN RECREATIONAL VEHICLES, S.à r.l.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Pedoni, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, vol. 145S, fol. 70, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

A. Schwachtgen.

(097346.3/230/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

**EUROPEAN RECREATIONAL VEHICLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 100.441.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 1457 du 11 novembre 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(097347.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

**ARKON SOPARFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 84.924.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> juillet 2004*

L'assemblée Générale est ouverte sous le Présidence de Maître Pierre Feltgen qui choisit comme secrétaire Maître Joëlle Niclou. L'assemblée générale désigne comme scrutateur Madame Lilana Cerquiera.

Le Président constate que toutes les actions de la société ARKON SOPARFI sont présentes ou représentées de sorte que l'assemblée générale peut avoir lieu sans publications préalables. Les actionnaires de la société ARKON SOPARFI se reconnaissant être réuni en assemblée générale même en l'absence de convocations usuelles de sorte que l'ordre du jour suivant peut être valablement discuté et débattu:

- Transfert du siège social
- Nomination de nouveaux membres du conseil d'administration
- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix présentes, les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société ARKON SOPARFI S.A. est transféré de L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, 45, boulevard de la Pétrusse.

2. L'assemblée nomme administrateurs en remplacement de Messieurs Michel Molitor et André Harpes tous deux demeurant à Luxembourg, Monsieur Eric Huttert, juriste demeurant à Luxembourg et Madame Kelly Kneip demeurant à Strassen. Les mandats des nouveaux administrateurs se termineront avec l'assemblée générale statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice 2004. Déchargé est accordée aux administrateurs sortants.

3. Est nommée commissaire aux comptes en remplacement de M. Jean-Marc Martin, la société ACCOUNTING PARTNERS, S.à r.l., établie et ayant son siège social à Rollingen/Mersch 113, rue de Luxembourg. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes se terminera avec l'assemblée générale statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice 2004. Décharge est accordée au commissaire aux comptes sortant.

4. Maître Pierre Feltgen et/ou Maître Joëlle Niclou sont mandatés par l'assemblée générale pour procéder aux publications requises par la loi sur les sociétés commerciales.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 11.00 heures de relever.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06581. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093278.3/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

**WINNIPEG TX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 98.689.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 4 novembre 2004*

Les associés de WINNIPEG TX, S.à r.l., («la société»), ont décidé ce qui suit, les résolutions prenant effet au 4 novembre 2004:

1. D'accepter la démission des administrateurs suivants, et de leur accorder pleine et entière, décharge pour la durée de leur mandat jusqu'à la date effective des résolutions:

i) Monsieur Christophe Gammal, né le 9 août 1967 à Uccle, Bruxelles, Belgique, demeurant au 108, route de Mondercange, L-4247 Esch/Lallange

ii) Monsieur David Havvey, né le 30 avril 1947, à Londres, demeurant au 2B, Rochk House, Gardiners Road, GBZ-Gibraltar

2. De nommer les administrateurs suivants, pour une durée indéterminée, leur mandat prenant effet à la date effective des résolutions:

i) Monsieur Hans (Joannes, Christianus, Lamberthus) Van de Sanden, né le 21 juin 1951 à Juthphaas, Pays-Bas, avec adresse professionnelle, au 9, rue Schiller, L- 2519 Luxembourg;

ii) Monsieur Hermanus (Cornells, Maria) Boersen, né le 28 juillet 1972 à Amersfoort, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg

3. De transférer le siège social de la société du 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Il en résulte que les administrateurs sont désormais les suivants:

- M. Herman Boersen,
- M. Hans Van de Sanden,
- M. Thomas Blumenthal,

Luxembourg, le 11 novembre 2004.

H. Van de Sanden

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004, réf. LSO-AW03270. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(093158.3/710/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

**ALTROTECH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.  
R. C. Luxembourg B 49.925.

*Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires*

L'assemblée est tenue à Foetz au siège social de la société en date du 1<sup>er</sup> avril 2004. Elle est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Orschel, président du Conseil d'Administration.

Ensuite, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate que sont présents à la réunion, Monsieur Jean-Claude Orschel, Monsieur Joël Levy et Mademoiselle Déborah Orschel, le quorum étant atteint, l'assemblée Générale peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Monsieur Joël Levy cède ses parts à Mademoiselle Déborah Orschel.

2. Monsieur Joël Levy démissionne de son poste d'administrateur.

3. Annulation du titre de fondé de pouvoir accordé à Madame Christine Mancini.

Cet exposé étant unanimement approuvé, l'assemblée, après avoir délibéré, aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Le soussigné Joël Levy actionnaire de la société anonyme dénommée à 10 % déclare céder à Mademoiselle Déborah Orschel, ce acceptant, les 1.000 actions de 100,- USD (cent dollars) chacune, lui appartenant.

Mademoiselle Déborah Orschel est propriétaire à compter de ce jour des actions cédées et aura droit aux revenus et bénéfices dont elles sont productives à partir de cette date.

2. Monsieur Joël Levy démissionne de son poste d'administrateur.

3. L'Assemblée annule le titre de fondé de pouvoir accordé à Madame Christine Mancini.

Aucun actionnaire n'ayant demandé la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12.00 heures, après lecture et approbation.

Foetz, le 1<sup>er</sup> avril 2004.

J.-C. Orschel / J. Levy / D. Orschel.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03471. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(093256.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

**WINNIPEG TE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 98.688.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenu le 4 novembre 2004*

Les associés de WINNIPEG TE, S.à r.l., («la société»), ont décidé ce qui suit, les résolutions prenant effet au 4 novembre 2004:

1. D'accepter la démission des administrateurs suivants, et de leur accorder pleine et entière décharge pour la durée de leur mandat jusqu'à la date effective des résolutions:

i) Monsieur Christophe Gammal, né le 9 août 1967 à Uccle, Bruxelles, Belgique, demeurant au 108, route de Mondercange, L-4247 Esch/Lallange;

ii) Monsieur David Havvey, né le 30 avril 1947, à Londres, demeurant au 2B, Rochk House, Gardiners Road, GBZ-Gibraltar.

2. De nommer les administrateurs suivants, pour une durée indéterminée, leur mandat prenant effet à la date effective des résolutions:

i) Monsieur Hans (Joannes, Christianus, Lamberthus) Van de Sanden, né le 21 juin 1951 à Juthphaas, Pays-Bas, avec adresse professionnelle, au 9, rue Schiller, L- 2519 Luxembourg;

ii) Monsieur Hermanus (Cornelis, Maria) Boersen, né le 28 juillet 1972 à Amersfoort, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

3. De transférer le siège social de la société du 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Il en résulte que les administrateurs sont désormais les suivants:

- M. Herman Boersen,
- M. Hans Van de Sanden,
- M. Thomas Blumenthal.

Luxembourg, le 11 novembre 2004.

H. Van de Sanden

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004, réf. LSO-AW03278. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(093159.3/710/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

**CRYPTOMERIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg 85.676.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 novembre 2004 que Monsieur Lou Huby, directeur honoraire de la C.E. e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, a été nommé nouveau commissaire aux comptes pour terminer le mandat de Madame Marter, démissionnaire.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

Pour extrait conforme

*Pour le Conseil d'administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW05954. – Reçu 14euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(097175.3/535/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

**CRYPTOMERIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg 85.676.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW05950, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

(097170.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.



**FRANCE LUXEMBOURG INVEST SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 31.583.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 septembre 2004*

Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'Assemblée décide de reconduire le mandat des administrateurs sortants, Messieurs Jacques Betti, Pierre Filliger, Jean-Claude Finck, Lucien Miara, Roger Reynaud et Roger Scemama. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2004.

L'Assemblée constate que le mandat du Réviseur d'Entreprises a été fixé à un an c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprise DELOITTE & TOUCHE pour un nouveau terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en septembre 2004.

Luxembourg, le 17 octobre 2004.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004, réf. LSO-AW03290. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093194.3/1122/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

**NOVA STAR S.A., Société Anonyme,  
(anc. MEDIGATE TELECOMMUNICATION S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 75.535.

L'an deux mille quatre, le quinze novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de MEDIGATE TELECOMMUNICATION S.A., R.C.S. Luxembourg B N° 75 535, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 25 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 595 du 21 août 2000.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 16 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 406 du 13 mars 2002.

La séance est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de un million d'euros (EUR 1.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la société en NOVA STAR S.A. et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> alinéa 1<sup>er</sup> des statuts.

2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique*

La dénomination sociale de la Société est changée en NOVA STAR S.A.

En conséquence, l'article 1er, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de NOVA STAR S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-sept heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, F. Stolz-Page, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, vol. 145S, fol. 71, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

A. Schwachtgen.

(097348.3/230/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

---

**NOVA STAR S.A., Société Anonyme,  
(anc. MEDIGATE TELECOMMUNICATION S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 75.535.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 1475 du 15 novembre 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(097349.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

---

**FRANCE LUXEMBOURG INVEST ADVISORY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 31.584.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 septembre 2004*

Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'Assemblée décide de reconduire le mandat des administrateurs sortants, Messieurs Jacques Betti, Justin Cerasani, Pierre Filliger, Jean-Claude Finck, Lucien Miara et Roger Scemama. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2005.

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes a été fixé à un an c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Commissaire aux Comptes DELOITTE S.A. pour un nouveau terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en septembre 2005.

Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004, réf. LSO-AW03293. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093196.3/1122/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

---

**MEXICO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 70.612.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 15 novembre 2004, que:

Sont réélus Administrateurs pour la durée d'une année, leur mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004:

- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg,
- Madame Mireille Gehlen, licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Dudelange (L),
- Monsieur René Schmitter, licencié en Sciences Commerciales et Financières, demeurant à Luxembourg.

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période:

- Monsieur Rodolphe Gerbes, licencié en Sciences commerciales et Financières, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW03843. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093353.3/802/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

---

**FKI LUSPARTHREE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 94.954.880,-.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 103.685.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18 octobre 2004*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 octobre 2004 que la société FKI US HOLDING BV, inscrite au registre de commerce des Pays-Bas sous le numéro 34128218, ayant son siège social à Ringdijk 390B, NL 2983BS, Pays-Bas, en sa qualité d'associé unique de la société FKI LUSPARTHREE, S.à r.l., a nommé comme nouveau gérant de la société M. Niels Lund Andersen, né le 30 septembre 1955 et demeurant à Mosevangen 30, DK 6640 Lunderskov, Danemark, avec effet au 18 octobre 2004 pour une durée illimitée.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 octobre 2004*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 octobre 2004 que la société FKI US HOLDING BV, inscrite au registre de commerce des Pays-Bas sous le numéro 34128218, ayant son siège social à Ringdijk 390B, NL 2983BS, Pays-Bas, en sa qualité d'associé unique de la société FKI LUSPARTHREE, S.à r.l., a nommé comme nouveau gérant de la société M. Willy Caubergs, né le 29 septembre 1961 et demeurant à Krenistraat 71, B-3583 Beringen, Belgique avec effet au 21 octobre 2004 pour une durée illimitée.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2004.

FKI LUSPARTHREE, S.à r.l.

E. Isaac

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05666. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093247.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

**SOCIETE IMMOBILIERE DE L'ILL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 79, rue du Kiem.  
R. C. Luxembourg B 23.425.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2004*

Les mandats des administrateurs venus à échéance, l'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Monsieur Pierre Guillon et Monsieur Justin Dostert. L'assemblée générale nomme administrateur Monsieur Alfred Guillon, conseiller, demeurant à Bertrange, 48, rue de Strassen. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

L'organe de contrôle se compose ainsi comme suit:

*Conseil d'administration:*

1. Monsieur Pierre Guillon,
2. Monsieur Alfred Guillon,
3. Monsieur Justin Dostert.

*Commissaire aux comptes:*

Monsieur Enrico Mela.

Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour extrait conforme

SOCIETE IMMOBILIERE DE L'ILL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01334. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093304.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

**MER S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 78.584.

Monsieur Arnotte Jean-Philippe déclare par la présente dénoncer le siège de la société MER S.A. de M. Lefrant Claude (n° B 78.584) actuellement enregistré en ses bâtiments sis 6, ou 4A, rue de l'école à L-8278 Holzem.

Luxembourg, le 29 novembre 2004.

J.-P. Arnotte.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004, réf. LSO-AX00428. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097394.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

**SWISSLOG LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-8254 Mamer, 10, rue du Millénaire.

H. R. Luxemburg B 76.830.

*Auszug der Beschlüsse der ausserordentlichen Generalversammlung vom 1. April 2004*

Im Jahr 2004, den 1. April, sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft SWISSLOG LUXEMBOURG S.A. am Sitz der Gesellschaft in einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse getroffen:

\* Dem Rücktritt des Verwaltungsratsmitglieds, Herrn Kurt Hitz, wohnhaft in CH-8006 Zürich, Kurvenstrasse 12, wurde zugestimmt.

\* Herrn Hitz wird völlige Entlastung erteilt.

\* Herr Kristian Schleede, wohnhaft in CH-8032 Zürich, Freiestrasse 206, wird zum Verwaltungsratsmitglied zum Ersatz des Herrn Hitz ernannt.

\* Das Mandat des neuen Verwaltungsratsmitglieds endet sofort nach der jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2006.

\* Dem Rücktritt des Verwaltungsratsmitglieds, Herrn Martin Urs Strobel, wohnhaft in CH-5707 Seengen AG, Roosweg 14, wurde zugestimmt.

\* Herrn Strobel wird völlige Entlastung erteilt.

\* Herr Camille Stracks, wohnhaft in L-8824 Perlé, 11, rue du Cimetière, wird zum Verwaltungsratsmitglied zum Ersatz des Herrn Strobel ernannt.

\* Das Mandat des neuen Verwaltungsratsmitglieds endet sofort nach der jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2006.

\* Infolgedessen wird der Verwaltungsrat der Gesellschaft wie folgt festgesetzt:

- Herr Philippe Op de Beeck, wohnhaft in CH-8800 Thalwill, Etzlibergstrasse 37.

- Herr Kristian Schleede, wohnhaft in CH-8032 Zürich, Freiestrasse 206.

- Herr Camille Stracks, wohnhaft in L-8824 Perlé, 11, rue du Cimetière.

\* Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2006.

Mamer, den 1. April 2004.

P. Op de Beeck / K. Schleede / C. Stracks.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05177. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(093452.3/503/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

**RAYCA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 48.239.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004, réf. LSO-AX00302, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Signature.

(097580.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

**RAYCA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 48.239.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004, réf. LSO-AX00303, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Signature.

(097579.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

**RAYCA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 48.239.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004, réf. LSO-AX00305, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Signature.

(097577.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

**SUNVIEW S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 72.330.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 15 novembre 2004, que:

Décharge spéciale est donnée à Monsieur François Winandy, Administrateur, pour l'exercice de son mandat jusqu'au jour de sa démission.

Sont élus et réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Monsieur Thiety Jacob, Diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- Madame Mireille Gehlen, Licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange (L).
- Monsieur Isaac Truzman, Administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 21, Via Nassa, CH-6901 Lugano.
- Monsieur Diego Lissi, Administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 41, avenue Hector-Otto, MC-98000 Monaco.

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période:

- Monsieur Michele Romerio, Comptable, demeurant à Carabella, 26, CH-6582 Pianezzo.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW03848. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093360.3/802/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

---

**AVAYA LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 103.265.

—  
In the year two thousand and four, on the seventeenth day of November.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company AVAYA INC., a company incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 211 Mt. Airy Road, Basking Ridge, New Jersey 07 920, registered with the New Jersey Registrar of Companies, under the number 3178280,

acting in its capacity of sole partner of the company AVAYA LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed received by the notary Léon Thomas known as Tom Metzler, on October 30, 2004, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C («the Company»),

duly represented by Maître Hervé Leclercq, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given on November 16, 2004.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as here above stated, requested the notary to act its following resolutions of the sole partner:

*First resolution*

The sole partner resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of two million eight hundred sixty-four thousand seven hundred euro (EUR 2,864,700.-) so as to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred twenty-five (125) corporate units with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to the amount of two million eight hundred seventy-seven thousand two hundred euro (EUR 2,877,200.-), represented by twenty-eight thousand seven hundred seventy-two (28,772) corporate units, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

*Second resolution*

The sole partner resolves that the Company issues twenty-eight thousand six hundred forty-seven (28,647) corporate units with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units.

*Subscription any Payment*

There now appears Maître Hervé Leclercq, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of AVAYA INC.

Maître Hervé Leclercq declares that he subscribes, in the name and on behalf of AVAYA INC., to the twenty-eight thousand six hundred forty-seven (28,647) newly issued units of the Company and fully pays them up by a contribution in cash of two million eight hundred sixty-four thousand seven hundred euro (EUR 2,864,700.-).

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary who expressly bears witness to it, so that the aggregate amount of two million eight hundred sixty-four thousand seven hundred euro (EUR 2,864,700.-) is at the free disposal of the Corporation.

#### *Third resolution*

The sole member resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company so that it shall now read as follows:

«The corporate capital is set at two million eight hundred seventy-seven thousand two hundred euro (EUR 2,877,200.-) represented by twenty-eight thousand seven hundred seventy-two (28,772) corporate units, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all fully paid in.»

#### *Fourth resolution*

The sole member resolves to grant power and authority to any manager of the Company or any lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS to register the newly issued corporate units in the unit register of the Company.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

### **Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes**

Im Jahre zweitausendundvier, den siebzehnten November.

Vor Uns, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft AVAYA INC., eine nach den Gesetzen der Vereinigten Staaten von Amerika rechtsgültig bestehende Gesellschaft mit eingetragenem Sitz in 211 Mt. Airy Road, Basking Ridge, New Jersey 07 920, eingetragen im Handelsregister von New Jersey unter der Nummer 3178280,

handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft AVAYA LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., mit eingetragenem Sitz in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxemburg, gegründet gemäss Urkunde des Notars Léon Thomas genannt Tom Metzler, am 30. Oktober 2003, zum jetzigen Zeitpunkt noch nicht veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, («die Gesellschaft»),

hier vertreten durch Herrn Rechtsanwalt Hervé Leclercq, geschäftsansässig in Luxemburg,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 16. November 2004.

Diese Vollmacht wird nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde zum Zwecke der Einregistrierung beigefügt.

Die erschienene Partei, vertreten wie vorgenannt, ersuchte den Notar, die folgenden Beschlüsse der alleinigen Gesellschafterin aufzunehmen:

#### *Erster Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, das Gesellschaftskapital um den Betrag von zwei Millionen achthundertvierundsechzigtausendsiebenhundert Euro (EUR 2.864.700,-) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-), auf den Betrag von zwei Millionen achthundertsiebenundsiebzigtausendzweihundert Euro (EUR 2.877.200,-), eingeteilt in achtundzwanzigtausendsiebenhundertzweiundsiebzig (28.772) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-), anzuheben.

#### *Zweiter Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, dass die Gesellschaft achtundzwanzigtausendsechshundertsiebenundvierzig (28.647) neue Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-) ausgibt, welche die gleichen Rechte und Pflichten haben wie die bereits existierenden Geschäftsanteile.

#### *Zeichnung und Zahlung*

Hier erscheint Herr Rechtsanwalt Hervé Leclercq, vorbenannt, handelnd in seiner Eigenschaft als rechtmäßig beauftragter Rechtsanwalt von AVAYA INC.

Herr Rechtsanwalt Hervé Leclercq erklärt, im Namen und auf Rechnung von AVAYA INC. achtundzwanzigtausendsechshundertsiebenundvierzig (28.647) zusätzliche Geschäftsanteile zu zeichnen und diese neuen Geschäftsanteile vollständig einzuzahlen durch eine Gesellschaftseinlage in bar, in Höhe von zwei Millionen achthundertvierundsechzigtausendsiebenhundert Euro (EUR 2.864.700,-).

Der Nachweis der oben genannten Bareinzahlung wurde dem unterzeichneten Notar, welcher dies ausdrücklich bestätigt, erbracht wodurch der gesamte Betrag von zwei Millionen achthundertvierundsechzigtausendsiebenhundert Euro (EUR 2.864.700,-) der Gesellschaft zur freien Verfügung steht.

#### *Dritter Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst, den ersten Absatz des Artikels 5 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, welcher fortan wie folgt lauten wird:

«Das gezeichnete Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwei Millionen achthundertsiebenundsiebzigtausendzweihundert Euro (EUR 2.877.200,-), eingeteilt in achtundzwanzigtausendsiebenhundertzweiundsiebzig (28.772) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-), jeweils vollständig eingezahlt.»

*Vierter Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst, jedem Partner oder Rechtsanwalt der Kanzlei WILDGEN & PARTNERS die weitestgehenden Befugnisse zwecks Eintragung der neu herausgegebenen Geschäftsanteile in das Anteilregister der Gesellschaft zu erteilen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der oben genannten erschienenen Partei auf Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Verlangen derselben erschienenen Partei und im Fall von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung ist die englische Fassung maßgeblich.

Nach Vorlesung der Urkunde an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, hat dieser gemeinsam mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: H. Leclercq, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, vol. 145S, fol. 71, case 12. – Reçu 28.647 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

A. Schwachtgen.

(097381.3/230/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

**AVAYA LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 103.265.

Statuts coordonnés suivant les actes N° 1501 du 17 novembre 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(097384.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

**LOGIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 84.553.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire tenue le 5 août 2004*

*Résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2003 comme suit:

*Conseil d'administration:*

- MM. Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
- Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Luca Lazzati, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Piero Belletti, dirigeant d'entreprises, demeurant à Rome (Italie), administrateur;
- Maurizio Terenzi, dirigeant d'entreprises, demeurant à Rome (Italie), administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

DELOITTE S.A. LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

LOGIC S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

*Un administrateur / Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW04004. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(093371.3/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

**MS EQUITY PRODUCTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.,**  
**Société à responsabilité limitée.**  
Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 81.149.

In the year two thousand and four, on the seventeenth of November.  
Before the undersigned Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, civil law notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

MORGAN STANLEY SECURITIES, INC., a corporation organized and existing under the laws of the United States of America, and having its principal office at 1585 Broadway, New York, New York 10036, U.S.A., here represented by Mr Jean-Marc Ueberecken, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, on 16 November 2004.

Said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of MS EQUITY PRODUCTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 81.149, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 7 March 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 17 October 2001, number 890 (the «Company»).

The articles of association have been amended on 28 March 2001 by a deed of Maître Martine Weinandy, civil law notary residing in Clervaux, Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 5 November 2001, number 958.

The appearing party, being the sole member, took the following resolutions:

*First resolution*

The sole member resolves to amend the current purpose of the Company, in order to include the ability of the Company to act as a trustee for the benefit of a beneficiary or for a specified purpose, in accordance with the trust laws and any other applicable laws of the State of Delaware, United States of America, governing the trust, or of any other jurisdiction governing a trust in relation to which the Company acts as trustee.

*Second resolution*

The sole member subsequently resolves to amend article 3 of the articles of association of the Company through the introduction of a new paragraph 2, which shall read as follows:

«**Art. 3.** The purpose of the Company is the entering into financing transactions and swap transactions with affiliates of the MORGAN STANLEY DEAN WITTER GROUP of companies.

The Company may act as a trustee for the benefit of a beneficiary or for a specified purpose, in accordance with the trust laws and any other applicable laws of the State of Delaware, United States of America, governing the trust, or of any other jurisdiction governing a trust in relation to which the Company acts as trustee.

The Company may carry out all ancillary operations, including hedging transactions, which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are related directly or indirectly to its purpose.»

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that this deed is worded in English followed by a French translation; upon the request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, said person signed together with Us the notary this deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatre, le dix-sept novembre,  
Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

MORGAN STANLEY SECURITIES, INC., une société constituée et régie par le droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 1585 Broadway, New York, New York 10036, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par M. Jean-Marc Ueberecken, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 16 novembre 2004.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de MS EQUITY PRODUCTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 81 149, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 7 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 octobre 2001, numéro 890 (ci après, la «Société»).

Les statuts ont été modifiés le 28 mars 2001, par un acte de Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, Luxembourg, agissant en remplacement du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 5 novembre 2001, numéro 958.

Le comparant étant l'associé unique, il a pris les résolutions suivantes:



*Première résolution*

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la Société, afin d'introduire la faculté pour la Société d'agir en tant que trustee pour le compte d'un bénéficiaire ou pour un objet particulier, conformément aux lois régissant les trusts et toutes les autres lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, applicables aux trusts, ou conformément à tout autre droit d'une juridiction régissant le trust en rapport avec lequel la Société agit en qualité de trustee.

*Seconde résolution*

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société par l'introduction d'un nouveau paragraphe 2, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La Société a pour objet des opérations de financement et des opérations de type swap avec des sociétés affiliées du groupe MORGAN STANLEY DEAN WITTER.

La Société peut agir en qualité de trustee pour le compte d'un bénéficiaire ou pour un objet particulier, conformément aux lois régissant les trusts et toutes les autres lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, applicables aux trusts, ou conformément à tout autre droit d'une juridiction régissant le trust en rapport avec lequel la Société agit en qualité de trustee.

La société peut par ailleurs réaliser toutes opérations annexes, y inclus des opérations de couverture à terme (hedging), qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J-M. Ueberecken, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, vol. 145S, fol. 71, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

A. Schwachtgen.

(097388.3/230/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

**MS EQUITY PRODUCTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 81.149.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 1500 du 17 novembre 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(097391.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

**BOUCHERIE BELLE ETOILE TOSSENBERG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 12.123.

*Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 7 juin 2004 à 10.00 heures*

Le Conseil d'Administration de la S.A. BOUCHERIE BELLE ETOILE TOSSENBERG prend à l'unanimité des voix la décision suivante:

Est nommé «Délégué à la gestion journalière» à partir du 1<sup>er</sup> juillet de la S.A. BOUCHERIE BELLE ETOILE TOSSENBERG, et pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Feipel Léon:

Monsieur Fernand Rattini, demeurant au 1B, rue de l'Ancienne Mairie, F-57710 Aumetz

Bertrange, le 7 juin 2004.

Pour extrait conforme

E. Krier

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03741. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(097297.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

**SEMAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 40.790.

—  
**DISSOLUTION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 4 novembre 2004, enregistré à Grevenmacher, le 16 novembre 2004, volume 529, folio 74, case 7;

I. - Que la société anonyme SEMAR S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, R.C. Luxembourg section B numéro 40.790, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 juin 1992, publié au Mémorial C numéro 512 du 9 novembre 1992, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire Jacques Delvaux en date du 24 novembre 1993, publié au Mémorial C numéro 63 du 15 février 1994, et en date du 24 juin 1994, publié au Mémorial C numéro 422 du 27 octobre 1994.

II.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme SEMAR S.A. et qu'en tant actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société par la reprise de l'intégralité de l'actif et du passif de la société;

que tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis à l'actionnaire unique.

III. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 novembre 2004.

J. Seckler.

(093477.3/231/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

---

**SOFITRADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 40.762.

—  
**DISSOLUTION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 4 novembre 2004, enregistré à Grevenmacher, le 16 novembre 2004, volume 529, folio 74, case 6;

I.- Que la société anonyme SOFITRADE S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, R.C. Luxembourg section B numéro 40.762, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 juin 1992, publié au Mémorial C numéro 507 du 6 novembre 1992, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Jacques Delvaux en date du 24 juin 1994, publié au Mémorial C numéro 422 du 27 octobre 1994.

II.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme SOFITRADE S.A. et qu'en tant actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société par la reprise de l'intégralité de l'actif et du passif de la société;

que tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis à l'actionnaire unique.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 novembre 2004.

J. Seckler.

(093482.3/231/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

---

**INTERNATIONAL SECURITIES FUND NEW ECONOMY S.A.,**

**Société d'Investissement à Capital Fixe.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17A, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 7.751.

Il est porté à la connaissance de tous que:

Monsieur Mario Cuccia a démissionné de la Société en tant qu'administrateur avec effet au 27 septembre 2004; et Monsieur Sandro Panizza a démissionné de la Société en tant qu'administrateur avec effet au 4 novembre 2004.

Luxembourg, le 25 novembre 2004.

A. Schmit

*Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07019. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097220.3/275/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

---

**FASHION ONE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 103.425.

In the year two thousand and four, on the eleventh day of the month of November.  
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of FASHION ONE LUXEMBOURG, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée incorporated by deed of notary Joseph Elvinger as a société à responsabilité limitée on 30th September 2004 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The articles of association have been modified for the last time by a notarial deed of the undersigned notary on 5th November 2004 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was presided by Maître Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting appointed as secretary Maître Antoine Schaus, maître en droit, residing in Luxembourg and scrutineer Maître François Felten, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list which is signed by the proxy holder, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. Said attendance list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all five hundred (500) shares currently in issue in the Company are represented at the present general meeting so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

(A) Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to one million four hundred and fifty-one thousand eight hundred and twenty-five euro (EUR 1,451,825) by the issue of fifty seven thousand five hundred and seventy-three (57,573) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each and a total share premium of thirteen million and sixty-six thousand two hundred and twenty-five euro (EUR 13,066,225) against the contribution in cash of fourteen million five hundred and five thousand five hundred and fifty euro (EUR 14,505,550), the subscription to the new shares by the existing shareholders as set out hereafter and payment of the total subscription price by way of contribution in cash, allocation of one million four hundred and thirty nine thousand three hundred and twenty-five euro (EUR 1,439,325) to the share capital account, allocation of one hundred and forty-five thousand one hundred and eighty-two point five euro (EUR 145,182.5) to the statutory reserve account and allocation of the balance of twelve million nine hundred twenty-one thousand and forty-two point five euro (EUR 12,921,042.5) to the share premium account which shall be freely distributable and which can without limitation be used for the repurchase of shares of the Company, consequential amendment of article 6 first paragraph of the articles of association of the Company, (the proxy holder being expressly authorised to agree to any amendment or change to in particular any of the figures or amounts herein contained).

Subscriber	Number of shares	Payment
FASHION ONE HOLDING, S.à r.l., 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C. B 101.878 .....	40,301	10,154,000 EUR
FASHION ONE PARTICIPATIONS, S.à r.l., 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C. B (in process of registration)	17,272	4,351,550 EUR
<b>Total: .....</b>	<b>57,573</b>	<b>14,505,550 EUR</b>

(B) Appointment of Mrs Pascale Nutz and Mr Frank-Matthias Przygodda to the Board of Managers of the Company for an undetermined period so that the Board of Managers is composed of:

- Mr Peter Gangsted,
- Mr Guy Davison,
- Mr Christian Dosch,
- Mrs Pascale Nutz, and
- Mr Frank-Matthias Przygodda

After deliberation the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolved to increase the issued share capital from twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to one million four hundred and fifty-one thousand eight hundred and twenty-five euro (EUR 1,451,825) by the issue of fifty-seven thousand five hundred and seventy-three (57,573) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each against a total contribution in cash of fourteen million five hundred and five thousand five hundred and fifty euro (EUR 14,505,550).

The newly issued shares have been subscribed to and fully paid as indicated in the agenda of the present meeting. The subscribers are here represented by Maître Toinon Hoss, prenamed, by virtue of two proxies hereto attached.

Out of the fourteen million five hundred and five thousand five hundred and fifty euro (EUR 14,505,550) received by the Company an amount of one million four hundred and thirty-nine thousand three hundred and twenty-five euro (EUR 1,439,325) is allocated to the share capital account, an amount of one hundred and forty-five thousand one hundred eighty-two point five euro (EUR 145,182.5) is allocated to the statutory reserve account and the balance of twelve million nine hundred twenty-one thousand and forty-two point five euro (EUR 12,921,042.5) is allocated the share pre-

mium account. The meeting resolved that the share premium be freely distributable and can without limitation be used to repurchase shares of the Company.

Proof of the above contribution in cash to the Company was given to the undersigned notary.

Consequently to the above the meeting resolved to amend article 6 first paragraph of the articles of association of the Company to be read as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at one million four hundred and fifty-one thousand eight hundred and twenty-five euro (EUR 1,451,825) represented by fifty-eight thousand seventy-three shares (58,073) with a par value of twenty-five euro (25) each.»

#### *Second resolution*

The meeting resolved to appoint Mrs Pascale Nutz born on 7th July 1969 in Douarnenez in France, residing 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and Mr Frank-Matthias Przygodda, born on 28th February 1968 in Bochum, Germany, residing 31, rue Charlemagne, L-1328 Luxembourg, to the Board of Managers of the Company for an undetermined period so that the Board of Managers is composed of:

- Mr Peter Gangsted,
- Mr Guy Davison,
- Mr Christian Dosch,
- Mrs Pascale Nutz, and
- Mr Frank-Matthias Przygodda

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 151,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

#### **Es folgt die deutsche Übersetzung:**

Im Jahre zweitausendundvier, den elften Tag vom Monat November.

Vor dem Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Mersch.

Fand eine außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter der Gesellschaft FASHION ONE LUXEMBOURG, S.à r.l., (die «Gesellschaft») eine société à responsabilité limitée gegründet als société à responsabilité limitée gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Joseph Elvinger am 30. September 2004, welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde.

Die Satzung wurde zum letztem Mal durch eine Urkunde des unterzeichnenden Notar am 5. November 2004 geändert, welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Maître Toinon Hoss, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung ernennt zum Schriftführer Maître Antoine Schaus, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg und zum Stimmenzähler Maître François Felten, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Die vertretenen Gesellschafter sowie die Zahl der Gesellschaftsanteile ergibt sich aus einer Anwesenheitsliste die von den Bevollmächtigten, den Vorsitzenden, den Schriftführer und den Stimmenzähler und den unterzeichneten Notar unterzeichnet wurde. Die erwähnte Liste wird mit der gegenwärtigen Urkunde bei den Behörden registriert werden.

Aus dieser Anwesenheitsliste ergibt es sich dass alle fünfhundert (500) Geschäftsanteile in der Gesellschaft vertreten sind in dieser Versammlung so dass die Versammlung rechtsgültig einberufen wurde und rechtsgültig über alle Punkte der Tagesordnung beraten kann.

2. Die Tagesordnung der Versammlung ist wie folgt:

(A) Erhöhung des Gesellschaftskapitals von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500 EUR) auf eine Million vierhundert-einundfünfzigtausendachthundertfünfundzwanzig Euro (1.451.825 EUR) durch die Emission von siebenundfünfzigtausendfünfhundertdreiundsiebzig (57.573) neue Anteile mit je einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (25 EUR) und ein totaler Emissionsagio von dreizehn Millionen sechszehntausendzweihundertundfünfundzwanzig Euro (13.066.225 EUR) gegen den Beitrag in Bargeld von vierzehn Millionen fünfhundertfünftausendundfünfhundertfünfzig Euro (14.505.550 EUR), Zeichnung der neuen Anteile durch die gegenwärtigen Anteilhaber wie hier später beschrieben und Bezahlung des ganzen Zeichnungspreises durch einen Beitrag in Bargeld, Zuweisung von einer Million vierhundertundneununddreissigtausenddreihundertundfünfundzwanzig Euro (1.439.325 EUR) auf das Kapitalkonto der Gesellschaft, Zuweisung von einhundertfünfundvierzigtausendeinhundertzweiundachtzig Komma fünf Euro (145.182,5 EUR) auf das Konto der gesetzlichen Reserve und Zuweisung von dem Überschusses von zwölf Millionen neunhundert-einundzwanzigtausendundzweiundvierzig Komma fünf (12.921.042,5 EUR) auf ein Emissionsagiokonto der Gesellschaft, Emissionsagio welcher frei verfügbar ist und welcher ohne Einschränkung zum Rückkauf von Anteilen der Gesellschaft gebraucht werden kann, folgend Änderung des ersten Abschnittes von Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft (der Stell-

vertreter ist ausdrücklich ermächtigt jeder Modifikation oder Änderung zuzustimmen betreffend der Zahlen und Summen hier aufgelistet).

Zeichner	Anzahl der gezeichneten Anteile	Einzahlung
FASHION ONE HOLDING, S.à r.l., 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C. B 101.878 .....	40.301	10.154.000 EUR
FASHION ONE PARTICIPATIONS, S.à r.l., 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg, R.C. B (noch nicht registriert) .....	17.272	4.351.550 EUR
Total: .....	57.573	14.505.550 EUR

(B) Ernennung von Frau Pascale Nutz und Herrn Frank-Matthias Przygodda als zusätzliche Geschäftsführer der Gesellschaft für unbestimmte Zeit, sodass die Geschäftsführung wie folgt zusammengesetzt ist:

- Herr Peter Gangsted,
- Herr Guy Davison,
- Herr Christian Dosch,
- Frau Pascale Nutz, und
- Herr Frank-Matthias Przygodda

Nach Beratung, fasst die Versammlung sodann einstimmig folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Versammlung beschloss das Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500 EUR) auf eine Million vierhunderteinundfünfzigtausendachthundertfünfundzwanzig Euro (1.451.825 EUR) heraufzusetzen durch die Emission von siebenundfünfzigtausendfünfhundertdreundsiebzig (57.573) neue Anteile mit je einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (25 EUR) und einem totalen Emissionsagio von dreizehn Millionen sechshundsechzigtausendzweihundertundfünfundzwanzig Euro (13.066.225 EUR) gegen den Beitrag in Bargeld von vierzehn Millionen fünfhundertfünfundtausendundfünfhundertfünfundzwanzig Euro (14.505.550 EUR).

Die neuen Anteile die ausgegeben wurden, wurden gezeichnet und bezahlt wie in der Tagesordnung dieser Versammlung angegeben wurde. Die Zeichner sind hier vertreten durch Maître Toinon Hoss, vorgenannt, auf Grund von zwei Vollmachten unter Privatschrift welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleiben.

Aus den vierzehn Millionen fünfhundertfünftausendundfünfhundertfünfundzwanzig Euro (14.505.550 EUR) die die Gesellschaft bekommen hat wird eine Summe von einer Million vierhundertneunddreissigtausenddreihundertfünfundzwanzig Euro (1.439.325 EUR) auf das Kapitalkonto der Gesellschaft zugewiesen, eine Summe von einhundertfünfundvierzigtausendeinhundertundzweiundachtzig Komma fünf Euro (145.182,5 EUR) auf das Konto der gesetzlichen Reserve zugewiesen und der Überschuss von zwölf Millionen neunhunderteinundzwanzigtausendzweiundvierzig Komma fünf (12.921.042,5 EUR) wird auf ein Emissionsagiokonto zugewiesen. Die Versammlung beschloss, dass das Emissionsagio frei verfügbar ist und, dass er ohne Einschränkung zum Rückkauf von Anteilen der Gesellschaft gebraucht werden kann.

Der Beweis des oben erwähnten Beitrags in Bargeld an die Gesellschaft wurde dem unterzeichnenden Notar gegeben.

Folgend beschloss die Versammlung den ersten Absatz des Artikels 6 der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million vierhunderteinundfünfzigtausendachthundertfünfundzwanzig Euro (1.451.825 EUR), aufgeteilt in achtundfünfzigtausendunddreundsiebzig (58.073) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (25 EUR) pro Anteil.»

#### *Zweiter Beschluss*

Die Versammlung beschloss Frau Pascale Nutz, geboren am 7. Juli 1969 in Douarnenez in Frankreich, wohnhaft 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg und Herrn Frank-Matthias Przygodda geboren am 28. Februar 1968 in Bochum, Deutschland, wohnhaft 31, rue Charlemagne, L-1328 Luxemburg als zusätzliche Geschäftsführer der Gesellschaft für unbestimmte Zeit zu ernennen, sodass die Geschäftsführung wie folgt zusammengesetzt ist:

- Herr Peter Gangsted,
- Herr Guy Davison,
- Herr Christian Dosch,
- Frau Pascale Nutz, und
- Herr Frank-Matthias Przygodda

Kein anderer Punkt war auf Tagesordnung sodass die Sitzung geschlossen wurde.

#### *Kosten*

Die Ausgaben, Kosten und Gebühren aus jeweiligen Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Kapitalerhöhung erwachsen sind auf ungefähr EUR 151.000,- zu schätzen.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit dass die vorliegende Urkunde in englischer Sprache ausgefertigt wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, auf Antrag der erschienenen Personen und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie anfangs erwähnt.

Und nach Vorlesung dieser Urkunde an die Komparenten, haben dieselben diese Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: T. Hoss, A. Schaus, F. Felten, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 17 novembre 2004, vol. 429, fol. 32, case 10. – Reçu 145.055,50 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 29. November 2004.

H. Hellinckx.

(097427.3/242/193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

**FASHION ONE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 103.425.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 novembre 2004.

H. Hellinckx.

(097428.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

**PENINSULA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.658.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29 octobre 2004*

*Résolutions*

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Luca Checchinato décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 25 juin 2004.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réduire de quatre à trois le nombre d'administrateurs et d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;  
 Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
 Luca Lazzati, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Conseil d'administration:*

AACO, S.à r.l., 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

PENINSULA S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW03998. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093409.3/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

**VIM S.A. AKTIENGESELLSCHAFT, Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 29.333.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la Société qui s'est tenue en date du 12 mai 2004 que la société a décidé de transférer le siège social de la société VIM S.A., Aktiengesellschaft, qui est actuellement à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe, vers L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

N. Schaeffer

Par mandat

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05880. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097165.3/273/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

**G.T. IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter.  
R. C. Luxembourg B 75.719.

L'an deux mille quatre, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de G.T. IMMOBILIERE S.A., (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 132, rue de Hollerich, L-1740 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 75.719.

La Société a été constituée suivant acte notarié du 27 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 642 du 8 septembre 2000.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés jusqu'au jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Lacombe, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Angela Narrolles, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ruth Donkersloot, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Transfert du siège social statutaire et administratif de la Société à Contern (Grand-Duché de Luxembourg).

2) Fixation de la nouvelle adresse de la Société au 22, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern.

3) Modification afférente de l'article premier des statuts de la Société:

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de Luxembourg-Ville à Contern (Grand-Duché de Luxembourg) et plus précisément à l'adresse suivante:  
22, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern.

*Deuxième résolution*

Afin de refléter ledit transfert de siège, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article premier des statuts de la Société, afin que cet article aie désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.**- «Il existe une société anonyme sous la dénomination de G.T. IMMOBILIERE S.A.

Le siège social est établi à Contern (Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Lacombe, A. Narrolles, R. Donkersloot, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 novembre 2004, vol. 889, fol. 32, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

J.-J. Wagner.

(097429.3/239/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

**G.T. IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter.  
R. C. Luxembourg B 75.719.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

J.-J. Wagner.

(097430.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

**AMENAGEMENT INTERIEUR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6750 Grevenmacher, 33A, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 87.265.

*Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 octobre 2004*

Les actionnaires de la société anonyme AMENAGEMENT INTERIEUR S.A., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, en date du 15 octobre 2004, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Jakob Tautges, ingénieur diplômé, demeurant à L-4806 Rodange, 23, rue Amalbergue, de son mandat d'administrateur de la société est acceptée.

- Pleine et entière décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat.

Le nombre d'administrateurs est donc désormais fixé à trois et le conseil d'administration aura, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2006, la composition suivante:

- Monsieur Klaus Einsfeld, ingénieur, demeurant à D-67098 Bad Dürkheim, Kaiserslautererstrasse, 233 (Administrateur-délégué).

- Monsieur Jean-Claude Wauters, administrateur de société, demeurant à L-6795 Grevenmacher, 25, rue Wecker (Président du Conseil d'Administration).

- Monsieur Uwe Roos, directeur, demeurant à D-54518 Niersbach, Hubertstrasse, 21.

Grevenmacher, le 15 octobre 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, réf. LSO-AV07311. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093460.3/503/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

**INFINIA HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 77.417.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and four, on the seventeenth of November.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr John Moshal, company director, born on March 30, 1940, in South Africa, residing at 13, Westfield, 15 Kidderpore Avenue, Hamstead, London, NW3 7 SF, United Kingdom,

here represented by Ms Julia Gashkova, private employee, with professional address at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on May 19, 2004.

Such proxy after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing person, through his mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The company INFINIA HOLDINGS S.A., R. C. Luxembourg 77.417, hereafter called «the Company», was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated August 2, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 61 of January 29, 2001.

- The corporate capital is presently set at forty thousand euro (EUR 40,000.-), divided into one hundred (100) shares having a par value of four hundred euro (EUR 400.-) each, entirely subscribed and fully paid-in.

- The appearing person has successively become the owner of all the shares of the Company.

- The appearing person as sole shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect.

- The appearing person declares that he has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that he is fully aware of the financial situation of the Company.

- The appearing person, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that he will take over and assume liability for any known but unpaid and for



any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to himself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

- The sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and the Commissaire for their mandates up to this date.

- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Thereafter, the mandatory of the appearing person produced to the notary two bearer share certificates numbered I to II which have been immediately lacerated.

Upon these facts the notary stated that the company INFINIA HOLDINGS S.A. was dissolved.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing person, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

### **Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendundvier, den siebzehnten November.

Vor Uns, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr John Moshal, Gesellschaftsverwalter, geboren am 30. März 1940, in Süd Afrika, wohnhaft in 13, Westfield, 15 Kidderpore Avenue, Hamstead, London, NW3 7 SF, Vereinigtes Königreich,

hier vertreten durch Fräulein Julia Gashkova, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in 19, rue Aldringen, L-1118 Luxemburg,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt in Luxemburg am 19. Mai 2004.

Welche Vollmacht, nach ne varietur Unterzeichnung durch die Bevollmächtigte und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird um mit ihr einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, durch seine Bevollmächtigte, den unterfertigten Notar gebeten hat folgendes zu beurkunden:

- Die Aktiengesellschaft INFINIA HOLDINGS S.A., R. C. Luxemburg B 77.417, nachfolgend «die Gesellschaft» genannt, wurde gegründet durch eine Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, vom 2. August 2000, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 61 vom 29. Januar 2001 veröffentlicht wurde.

- Die Gesellschaft hat augenblicklich ein Kapital von vierzigtausend Euro (EUR 40.000,-), eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von vierhundert Euro (EUR 400,-) je Aktie, alle gezeichnet und vollständig eingezahlt.

- Der Komparent ist Besitzer aller Aktien der Gesellschaft geworden.

- Andurch erklärt der Komparent als einziger Aktionär die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung.

- Der Komparent erklärt, dass er genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft besitzt.

- Der Komparent erklärt, in seiner Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft, dass die Aktivität der Gesellschaft aufgehört hat, dass die bekannten Passiva der Gesellschaft bezahlt oder gedeckt wurden und dass er sich ausdrücklich dazu verpflichtet, alle Passiva welche eventuell noch zu Lasten der Gesellschaft bestehen und noch unbezahlt oder unbekannt bis zum heutigen Tage sind zu übernehmen, bevor irgendwelche Zuteilung der Aktiva an seine Person als einziger Gesellschafter getätigt wird; mithin ist die Liquidation der Gesellschaft als getan und abgeschlossen zu betrachten.

- Der einzige Aktionär erteilt dem Verwaltungsrat und dem Kommissar Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage.

- Die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft werden während einer Dauer von fünf Jahren in 19, rue Aldringen, L-1118 Luxemburg aufbewahrt.

Worauf die Bevollmächtigte des Komparenten dem unterfertigten Notar zwei Aktieninhabertzertifikate mit den Nummern I und II vorgelegt hat, welche sofort zerstört wurden.

Somit hat der instrumentierende Notar die endgültige Auflösung der Gesellschaft INFINIA HOLDINGS S.A. festgestellt.

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, dass der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch des Komparenten in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, dass es der Wunsch des Komparenten ist, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Text Vorrang hat.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Übersetzung an die Bevollmächtigte des Komparenten, hat dieselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: J. Gashkova, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, vol. 145S, fol. 72, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004

A. Schwachtgen.

(097435.3/230/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

**DARLINGTON HOLDINGS S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 32.206.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le onze novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

STAR DIAMOND GROUP (SDG) B.V., une société avec siège social à Olympic Plaza, Fred Roeskestraat 123, NL-1076 EE Amsterdam, Pays-Bas,

ici représentée par Monsieur Patrizio Ausilio, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam, Pays-Bas, le 9 novembre 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme DARLINGTON HOLDINGS S.A.H., R.C.S. Luxembourg B n° 32.206, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 novembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 139 du 27 avril 1990.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par des résolutions prises par le conseil d'administration en sa réunion du 29 décembre 2000, dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1429 du 3 octobre 2002.

- La Société a actuellement un capital social de deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux cents (EUR 247.893,52), représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- La comparante ratifie la nomination de COSAFIN S.A., cooptée comme administrateur par le conseil d'administration en sa réunion du 2 septembre 2004.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire 7 certificats d'actions toutes au porteur lesquels ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société DARLINGTON HOLDINGS S.A.H.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Ausilio, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, vol. 145S, fol. 70, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

A. Schwachtgen.

(097441.3/230/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

**ADM LUXEMBOURG DE ALAIN DUVAL, Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 88.648.

M. Arnotte Jean-Philippe déclare par la présente dénoncer le siège de la société ADM LUXEMBOURG de Alain Duval (n° B 88.648) actuellement enregistré en ses bâtiments sis 6 ou 4A, rue de l'école à L-8278 Holzem.

Luxembourg, le 29 novembre 2004.

J.-P. Arnotte.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004, réf. LSO-AX00438. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097398.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

**HELORA HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 59.771.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Reportée tenue en date du 15 octobre 2004, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs:
  - Monsieur Paul Jean Marie Burrus, demeurant à Chalet Lussy, CH-1936 Verbier,
  - Madame Janine Marcelle Burrus, demeurant à Chalet Lussy, CH-1936 Verbier,
  - Monsieur Christian Fernand Burrus, demeurant 27, chemin de Chamblandes, CH-1009 Pully,
 pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2003 et qui se tiendra en 2004
2. Renouvellement du mandat du commissaire PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2003 et qui se tiendra en 2004.
3. Transfert du siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW03932. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093513.3/581/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

**HORIZON HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 9.803.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille quatre, le seize novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de HORIZON HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B 9.803, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 octobre 1971, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 24 du 21 février 1972.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par des résolutions prises par une assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 4 janvier 1999, dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 704 du 22 septembre 1999.

La séance est ouverte à dix heures sous la présidence de Madame Sylvie Arpea, employée privée, demeurant à professionnellement au L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Dominique Pacci, employée privée, demeurant professionnellement au L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jacques Bonnier, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Rapport du commissaire à la liquidation, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l.
2. Décharge au Liquidateur et au commissaire à la liquidation.
3. Clôture de la liquidation.
4. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.

Après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale adopte le rapport du commissaire à la liquidation, la FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur Monsieur Pierre Schill, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et

au commissaire à la liquidation la FIDUCIAIRE GLACIS, établie au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour l'accomplissement de leurs fonctions concernant la liquidation de la Société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale prononce la clôture de la liquidation et décide que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation au 23, avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Arpea, D. Pacci, J. Bonnier, A. Schwachtgen.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 65, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(097461.3/230/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

**GARGANO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 86.405.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 novembre 2004 que, Monsieur Guido Tresoldi, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à CH-6900 Lugano, Via Soldino, 28, a été nommé nouveau commissaire aux comptes, en remplacement de Monsieur Lou Huby.

Luxembourg, le 22 novembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW05953. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097178.3/535/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

**GARGANO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 86.405.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW05956, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2004.

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider / P. Schmit

Administrateur / Administrateur

(097168.3/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

**FIDEURAM BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 66.380.

Il est porté à la connaissance que:

Monsieur Mario Cuccia a démissionné de la Société en tant qu'administrateur avec effet au 27 septembre 2004.

Luxembourg, le 25 novembre 2004.

A. Schmitt

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07018. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097225.3/275/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

**CLERMON HOLDING COMPANY S.A., Holding Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.  
H. R. Luxemburg B 94.207.

Im Jahre zweitausendundvier, am elften November.

Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitze zu Mersch (Luxemburg).

Traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Gesellschaft CLERMON HOLDING COMPANY S.A., mit Sitz in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II die gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 4. April 2003, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations Nummer 791 vom 28. Juli 2003. Die Satzungen der Gesellschaft wurden abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 4. Dezember 2003, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations Nummer 270 vom 6. März 2004.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Wolfram Voegele, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Zur Schriftführerin wird bestimmt Frau Silvia Gudenburg-Grün, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zur Stimmzählerin Frau Lada Röhl, Privatbeamtin, wohnhaft beruflich in Luxemburg.

Sodann stellt der Vorsitzende gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschafter, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von der Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem Notar unterzeichnet.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde ne varietur paraphiert, beigegeben und mitformalisiert.

III.- Da sämtliche dreihundertzehn (310) Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, ist die Versammlung demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

IV.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

*Tagesordnung:*

1.- Aufstockung des Gesellschaftskapitals in Höhe von zweihundertneunundsechzigtausend Euro (EUR 269.000,-) um es von seinem jetzigen Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) auf dreihunderttausend Euro (EUR 300.000,-) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von zweitausendsechshundertneunzig (2.690) neuen Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-).

2.- Zeichnung und Einzahlung in bar aller neuen Aktien durch den Aktionär Herr Wolfram Voegele, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg

3.- Dementsprechende Abänderung von Artikel drei der Satzung. Absatz eins jeweils in der Deutschen und Englischen Fassung der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**Deutsche Fassung**

«**Art. 3. Erster Absatz.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt dreihunderttausend Euro (EUR 300.000,-) eingeteilt in dreitausend (3.000) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-).»

**Englische Fassung**

«**Art. 3. First paragraph.** The corporate capital is fixed at three hundred thousand Euro (EUR 300,000.-), represented by three thousand (3,000) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.»

Nach Beratung traf die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt das Gesellschaftskapital um zweihundertneunundsechzigtausend Euro (EUR 269.000,-) aufzustocken, um es von seinem jetzigen Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) auf dreihunderttausend Euro (EUR 300.000,-) zu erhöhen, durch die Schaffung und Ausgabe von zweitausendsechshundertneunzig (2.690) neuen Aktien mit dem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-) welche dieselben Rechte und Vorteile verbrieften wie die schon bestehenden Aktien.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt zur Zeichnung aller neuen Aktien den Aktionär Herr Wolfram Voegele, Rechtsanwalt, berufsmäßig wohnhaft in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II zuzulassen.

*Zeichnung - Einzahlung*

Sodann ist erschienen:

Herr Wolfram Voegele, vorbenannt,

welcher erklärte die neuen Aktien zu zeichnen und dieselben voll in bar einzuzahlen, so dass die Summe von zweihundertneunundsechzigtausend Euro (EUR 269.000,-) der Gesellschaft ab sofort zur freien Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

*Dritter Beschluss*

Zwecks Anpassung der Satzung an die hiervoor genommenen Beschlüsse, beschließt die Generalversammlung den ersten Absatz in Artikel drei der Satzung jeweils in der deutschen und in der englischen Fassung umzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

### Deutsche Fassung

«**Art. 3. Erster Absatz.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt dreihunderttausend Euro (EUR 300.000,-) eingeteilt in dreitausend (3.000) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-).»

### Englische Fassung

«**Art. 3. First paragraph.** The corporate capital is fixed at three hundred thousand Euro (EUR 300,000.-), represented by three thousand (3,000) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.»

#### Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass der getätigten Kapitalerhöhung entstehen, beläuft sich auf ungefähr viertausendfünfhundert Euro. Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Verwaltungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: W. Voegele, S. Gudenburg-Grün, L. Röhl, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 18 novembre 2004, vol. 429, fol. 34, case 7. – Reçu 2.690 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 29. November 2004.

H. Hellinckx.

(097511.3/242/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

### CLERMON HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 94.207.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 novembre 2004.

H. Hellinckx.

(097513.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

### VISFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 39.588.

#### Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 3 novembre 2004

L'Assemblée décide de nommer MAZARS aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) dont il terminera le mandat.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004, réf. LSO-AX00084. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097216.3/636/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

### ACM NEW-ALLIANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 60.408.

Les comptes annuels au 31 mai 2004, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004, réf. LSO-AX00152, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

Signature.

(097389.3/260/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

**LORRAINE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 59.261.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 3 novembre 2004*

L'Assemblée décide de nommer MAZARS aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004, réf. LSO-AX00088. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097217.3/636/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

---

**INTERFUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17A, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 8.074.

Il est porté à la connaissance que:

Monsieur Mario Cuccia a démissionné de la Société en tant qu'administrateur avec effet au 27 septembre 2004; et Monsieur Sandro Panizza a démissionné de la Société en tant qu'administrateur avec effet au 4 novembre 2004.

Luxembourg, le 25 novembre 2004.

A. Schmit  
Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07021. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097223.3/275/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

---

**ARINSO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 3, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 60.115.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 3 novembre 2004 à Luxembourg*

L'Assemblée générale décide de nommer en remplacement de la société KPMG, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Monsieur Pierre Berger demeurant professionnellement au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, né le 20 mars 1952 à Anvers, en tant que réviseur de la société ARINSO LUXEMBOURG S.A.

Il est nommé pour une durée d'un an et son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée à tenir en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07243. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097227.3/1682/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

---

**FIDEURAM GESTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1015 Luxembourg, 13, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 71.883.

Il est porté à la connaissance que:

Monsieur Mario Cuccia a démissionné de la Société en tant qu'administrateur avec effet au 27 septembre 2004.

Luxembourg, le 25 novembre 2004.

A. Schmit  
Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07020. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097230.3/275/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

---

**VISION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 59.141.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue le 25 juin 2004 à Luxembourg*

L'Assemblée Générale décide de nommer en tant qu'Administrateur-délégué Monsieur Jean-Pierre Winant, demeurant au 36B, avenue des Fleurs, B-1950 Kraainem. Son mandat s'achèvera lors de la tenue de l'Assemblée Générale à tenir en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07244. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097231.3/1682/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

---

**IM WERTH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 83.902.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 14 mai 2004*

Est nommé administrateur-délégué:

- Monsieur Maximilien dit «Max» Leesch, Employé privé, Administrateur-Délégué, Koerich,  
Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2004.

*Pour le président*

E. Krier

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2004, réf. LSO-AW07011. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097294.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

---

**BOUCHERIE CENTRALE DU TOSENBERG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 12.124.

—  
*Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 7 juin 2004 à 9.00 heures*

Le Conseil d'Administration de la S.A. BOUCHERIE CENTRALE DU TOSENBERG prend à l'unanimité des voix la décision suivante:

Est nommé «Délégué à la gestion journalière» à partir du 1<sup>er</sup> juillet de la S.A. BOUCHERIE CENTRALE DU TOSENBERG, et pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Logeais Christian:

Monsieur Léon Feipel, demeurant au 4, rue de Contern, L-5955 Itzig

Bertrange, le 7 juin 2004.

Pour extrait conforme

E. Krier

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03744. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097299.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

---